

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**N°CT2022.5/089-2**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur François VITSE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sonia RABA à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Julie CORDESSE .

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/089-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139611-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/089-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139611-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

**N°CT2022.5/089-2**

**OBJET :** **Eau et assainissement** - Présentation du rapport annuel 2021 du SyAGE en matière d'assainissement.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5, L. 5211-1 et suivants, L. 5219-2 et suivants et D.2224-1 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.4/051-1 du 12 juin 2017 relative à l'adhésion de Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) et à la désignation de délégués ;

**VU** le rapport annuel d'activité 2021 du SyAGE, examiné par la commission consultative des services publics locaux réunie le 9 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence obligatoire en matière d'assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales sur les 16 communes membres du Territoire ;

**CONSIDERANT** que, par délibération n°CT2017.4/051-1 du 21 juin 2017 susvisée, le conseil de territoire a transféré au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) la compétence « assainissement et eau » (gestion des eaux usées et pluviales) sur la partie du territoire correspondant à l'ancienne communauté de communes du Plateau-Briard (communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) ;

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-1 du code général des collectivités territoriales susvisés, il convient de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2021 du SyAGE, ci-annexé ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 08 DECEMBRE 2022,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/089-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139611-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 14 DÉCEMBRE 2022

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE**    **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité du  
**UNIQUE** :    Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin  
versant de l'Yerres (SyAGE) pour l'exercice 2021, ci-annexé.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

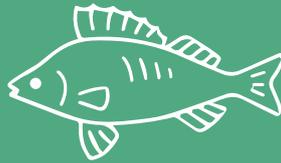
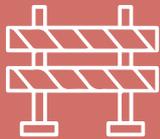
Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/089-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221214-lmc139611-DE-1-1

# 2021



# LE SYAGE EN ACTION

Rapport  
d'activité





## L'Yerres & 7 affluents principaux

Visandre, Yvron, Bréon,  
Marsange, Avon,  
Barbançonne & Réveillon





# QUI SOMMES NOUS ?

Le SyAGE, EPAGE de l'Yerres, est, au 31 décembre 2021, un syndicat mixte auquel adhèrent 28 communes et 25 groupements de collectivités territoriales. Le nombre de communes présentes sur le territoire du SyAGE s'élève à 120.

Un tel regroupement permet aux collectivités adhérentes de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements qu'elles n'auraient pas pu réaliser séparément. Le SyAGE est présidé par Romain Colas, (Maire de Boussy-Saint-Antoine et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres - Val de Seine).

Le Comité de Direction du SyAGE est composé de :

1. **Nathalie Guesdon**, Directeur Général des Services
2. **Charlotte Bazelaire**, Directeur de l'Administration Générale
3. **Éric Chalaux**, Directeur général adjoint chargé des Services Techniques
4. **Sébastien Bouillaud**, Directeur général adjoint chargé des Finances
5. **Jean-Baptiste Ferrero**, Directeur de la Communication.

## LE SYAGE EXERCE 4 COMPÉTENCES :

- **L'Assainissement des Eaux Usées**
- **La Gestion des Eaux Pluviales**
- **La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
- **La Mise en Œuvre du SAGE**

## TOUTES CES COMPÉTENCES CONTRIBUENT, CHACUNE À SA FAÇON, À RÉPONDRE AUX ENJEUX MAJEURS DU TERRITOIRE :

- **Préserver la ressource en eau**
- **Adapter le territoire au changement climatique**
- **Préserver, renaturer et restaurer les milieux aquatiques**
- **Prévenir et lutter contre les inondations pluviales et fluviales**
- **Réduire significativement les pollutions**
- **Préserver la biodiversité**

# LES SERVICES DU SYAGE



# SOMMAIRE

Carte du territoire du SyAGE	2
Qui sommes nous ?	3
Organigramme général du SyAGE	4
Sommaire	5
<hr/>	
<b>ÉDITO DU PRÉSIDENT</b>	<b>6</b>
Romain Colas	6
Trois questions à Nathalie Guesdon	7
<hr/>	
<b>PRÉSENTATION</b>	<b>8</b>
La gouvernance du SyAGE	8
Les collectivités adhérentes	9
Présentation financière du SyAGE	10
Les chiffres clés	14
<hr/>	
Journal de l'année JANVIER • FÉVRIER	16
Direction Gestion des Eaux, Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	18
Temps Forts: Le SyAGE devient EPAGE de l'Yerres	22
<hr/>	
Journal de l'année MARS • AVRIL	24
Direction Assainissement Réseaux Publics	26
Temps Forts : Lancement du projet de renaturation du Blandin	30
<hr/>	
Journal de l'année MAI • JUIN	32
Direction Assainissement Usagers	34
<hr/>	
Journal de l'année JUILLET • AOÛT	38
Secteur Stratégie et Planification	40
Temps Forts : Révision du SAGE	42
<hr/>	
Journal de l'année SEPTEMBRE • OCTOBRE	44
Direction Ressources et Connaissances	46
Temps Forts : Signature du contrat CTEC-TVEB	50
<hr/>	
Journal de l'année NOVEMBRE • DÉCEMBRE	52
Directions & Services Supports	54
<hr/>	
<b>HISTORIQUE DU SYAGE</b>	<b>60</b>



**ROMAIN COLAS**  
Président du SyAGE

## ÉDITO DU PRÉSIDENT

En dépit du contexte contraint que nous avons tous connu, l'année 2021 aura été pour le SYAGE une année dense, fertile en événements et riche en projets d'avenir.

Si comme à leur habitude, les équipes du syndicat ont été mobilisées pour assurer leurs missions au quotidien, elles ont également consacré beaucoup d'énergie à préparer le SyAGE et son territoire à relever les défis qui les attendent et parmi ceux-ci - et non des moindres - l'adaptation au changement climatique.

Assurer l'assainissement de plus de 270.000 habitants, réduire les dommages consécutifs aux pluies hors norme, entretenir et gérer 800 kilomètres de cours d'eau, prévenir et gérer les inondations, lancer des travaux de renaturation, veiller au bon fonctionnement de 1300 kilomètres de réseaux... et dans le même temps : accompagner la révision du SAGE de l'Yerres et une concertation sur l'ensemble du bassin versant, élaborer et signer le Contrat de Territoire Eau et Climat - Trame Verte Et Bleue, concevoir et accompagner l'avenant au PAPI 2018-2023, finaliser le Schéma Directeur des Eaux Usées, etc.

Parce que ces douze mois ne peuvent cependant se résumer à des tableaux de chiffres ou à des listes de réalisations, nous avons souhaité que ce rapport d'activité évolue dans sa forme pour que celles et ceux qui ont contribué à ces résultats y trouvent leur place.

Ainsi, outre les pages consacrées aux différents secteurs du syndicat et à leur production, vous pourrez également découvrir des pages Temps Forts qui mettront en lumière des moments importants de l'année, et des pages Journal de l'année, qui égrèneront les événements, petits ou grands, dont les agents du SyAGE furent les acteurs toujours engagés.

En remerciant toutes celles et ceux - agents, élus du SyAGE et de ses territoires d'intervention, partenaires - qui ont contribué aux réalisations utiles de cette année 2021, je vous souhaite une bonne lecture.



## NATHALIE GUESDON

Directeur général  
des services du SyAGE

# TROIS QUESTIONS À...

### QUEL BILAN DRESSEZ-VOUS DE L'ANNÉE 2021 ?

2021 a été une année de sortie de crise. La gestion de la pandémie de Covid 19 en 2020 a montré la capacité d'adaptation de nos équipes qui a permis d'assurer la continuité de nos missions de service public. Nous avons surmonté nombre de difficultés grâce au professionnalisme et à l'engagement des collaborateurs de notre structure.

En 2021 la dynamique a bien été relancée. Partenaires, élus et agents se sont associés à cette démarche. Cette année a ainsi été riche et marquée par la réalisation de projets importants et ce, malgré les difficultés de recrutement de personnel que nous rencontrons et en dépit de nombreux postes qui nous restent encore aujourd'hui à pourvoir.

### C'EST UNE PROBLÉMATIQUE PROPRE AU SYAGE ?

Non pas du tout. Une étude menée par Philippe Laurent, Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, accompagné par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Association des DRH des grandes collectivités et publiée récemment, expose les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales pour recruter certains emplois de la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, en 2021, 39% des employeurs territoriaux disent éprouver des difficultés à attirer des candidats soit 9% de plus qu'en 2015.

Nous réunissons des profils très spécialisés d'Ingénieurs et de Techniciens. Profils qui sont par ailleurs très recherchés. Or, il existe peu de filières de formation dédiées spécifiquement aux métiers de l'eau et de l'assainissement en France. Il y a donc peu de candidats. Mais nous rencontrons aussi des difficultés de recrutement pour le personnel administratif, ce qui n'était pas le cas auparavant. Heureusement, nous pouvons compter sur nos équipes pour assurer au quotidien le niveau et la qualité nécessaires à l'exercice de nos missions et ce dans l'attente de pouvoir stabiliser nos effectifs.

### QUEL EST LE POINT FORT DU SYAGE ?

Les élus des collectivités adhérentes au syndicat mettent souvent en avant sa réactivité. C'est une capacité essentielle notamment dans la gestion de crise (crues, orages, pollutions ..), mais également au quotidien dans la résolution des dysfonctionnements sur nos ouvrages d'assainissement, pour mener les opérations d'entretien des cours d'eau et des berges et plus généralement pour la mise en œuvre des Plans Pluriannuels d'investissement tant en matière d'assainissement qu'en GEMAPI.

J'en remercie tous les collaborateurs du Syndicat.

L'année 2021 a donc été une année de consolidation de notre organisation et de continuité dans la réalisation de nos programmes d'action, depuis la mise en place de la nouvelle gouvernance du Syage en septembre 2020.

# LA GOUVERNANCE DU SYAGE

## LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL



### Président

**Romain Colas**

*Maire de Boussy-Saint-Antoine*

*Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine*

### 13 Vice-Présidents

#### 1<sup>er</sup> Vice-Président : Philippe Charpentier

Chargé de l'Exécution des travaux

*Maire de Limoges-Fourches*

*CA Melun Val de Seine*

#### 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Thomas Chazal

Chargé des Finances

*Maire de Vigneux-sur-Seine*

*CA Val d'Yerres Val de Seine*

#### 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Bruno Gallier

Chargé de la stratégie de planification et de la gestion patrimoniale des ouvrages eaux usées et eaux pluviales

*Maire de Brunoy*

*CA Val d'Yerres Val de Seine*

#### 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Didier Gonzales

Chargé du protocole d'engagement de « Baignade en Seine » 2024

*Maire de Villeneuve-le-Roi*

*EPT Grand-Orly Seine Bièvre*

#### 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Marc Cuypers

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres et de ses affluents amont à l'exception du suivi d'exécution des travaux

*Maire de Crèvecœur-en-Brie*

*CC Val Briard*

#### 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Michaël Damiani

Chargé de l'aménagement urbain « villes résilientes » et des relations avec les usagers des services publics, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales

*Maire de Crosne*

*CA Val d'Yerres Val de Seine*

#### 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Guy Usseglio-Viretta

Chargé de la mise en œuvre des outils pour l'atteinte du bon état des eaux (2027) : révisions SDAGE/SAGE/relation nappe-rivière et contrats territoriaux Gretz-Armainvilliers / SMAB / SICTEU / SIAEP de Tournan-en-Brie

*Conseiller municipal à Gretz-Armainvilliers*

*CA Portes Briardes*

#### 8<sup>ème</sup> Vice-Président : Philippe Gaudin

Chargé de la culture du risque inondation fluviale et pluviale et des mouvements de terrain

*Maire de Villeneuve-Saint-Georges*

*EPT Grand-Orly Seine Bièvre*

#### 9<sup>ème</sup> Vice-Président : Nicolas Ducellier

Chargé de l'objectif du « zéro rejet » - maîtrise du ruissellement urbain

*Maire adjoint à Villecresnes*

*EPT Grand Paris Sud Est Avenir*

#### 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Sylvie Doncarli

Chargée de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) Seine, à l'exception du suivi d'exécution des travaux

*Maire adjointe à Draveil*

*CA Val d'Yerres Val de Seine*

#### 11<sup>ème</sup> Vice-Président : Christian Ghis

Chargé du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du bassin versant Yerres et de la prévention des inondations amont et aval

*Conseiller municipal à Combs-la-Ville*

*EPT Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart*

#### 12<sup>ème</sup> Vice-Président : Christian Ferrier

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres aval et du Réveillon, à l'exception de l'exécution de travaux et de la Liaison Verte

*Conseiller municipal à Montgeron*

*CA Val d'Yerres Val de Seine*

#### 13<sup>ème</sup> Vice-Président : Gilles Carbonnet

Chargé de la Liaison Verte et de l'entretien du patrimoine et des relations avec le milieu associatif

*Maire-adjoint à Yerres*

*CA Val d'Yerres Val de Seine*

### Secrétaire

**Charles Darmon**

*Conseiller municipal à Varennes-Jarcy*

*CC de l'Orée de la Brie*

### Asseseurs

**Nicolas Guillien**

*Maire d'Ozouer-le-Voulgis*

*CC Brie des Rivières et Châteaux*

**Gilles Trouvé**

*Conseiller Municipal délégué à Périgny-sur-Yerres*

*Métropole du Grand Paris; EPT Grand Paris Sud Est Avenir*

**Patrick Vordonis**

*Maire-adjoint à Ozoir-la-Ferrière*

*CC Portes Briardes entre villes et forêts*

**Cécile Spano**

*Maire-adjointe à Valenton*

*EPT Grand Orly Seine Bièvre*

**Max Grandisson**

*Maire-adjoint à Vaudoy-en-Brie,*

*CC Val-Briard*

**Nicolas Bragard**

*Maire-adjoint à Marolles-en-Brie*

*Métropole du Grand Paris*

**Jean-Claude Delavaux**

*Conseiller Municipal à Rozay en Brie*

**Bertrand Rémond**

*Maire-adjoint à Aubepierre-Ozouer le Repos*

# COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SYAGE



## Communes

1. Aubepierre-Ozouer-Le-Repos
2. Bernay-Vilbert
3. Brie-Comte-Robert
4. Chateaubleau
5. Chatres
6. Chevry-Cossigny
7. Clos-Fontaine
8. Courpalay
9. Courtomer
10. Favieres
11. Fontenay-Trésigny
12. Grandpuits-Bailly-Carrois
13. Gretz-Armainvilliers
14. La Croix-En-Brie
15. Le Plessis-Feu-Aussoux
16. Lésigny
17. Lumigny-Nesles-Ormeaux
18. Neufmoutiers-En-Brie
19. Ozoir-La-Ferrière
20. Pécy
21. Quiers
22. Rozay-En-Brie
23. Saint-Just-En-Brie
24. Servon
25. Vanville
26. Varennes-Jarcy
27. Vaudoy-En-Brie
28. Verneuil-L'Étang

## EPCI

29. Métropole Du Grand Paris (MGP). Pour les communes de Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Périgny-Sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
30. EPT Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Pour Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.
31. EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). Pour Valenton, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
32. CA Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS). Pour Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-Sous-Sénart, Vigneux-Sur-Seine et Yerres.
33. CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (CA GPSES)
34. CA Marne Et Gondoire
35. CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA)
36. CA Melun Val De Seine (CAMVS)
37. CA Coulommiers Pays De Brie (CACPB)
38. CC Val Briard
39. CC Les Portes Briardes Entre Villes Et Forêts (CCPBVF)
40. CC Brie Des Rivières Et Châteaux (CCBRC)
41. CC Du Provinois
42. CC L'Orée De La Brie
43. CC Bassée Montois

## 44. CC Brie Nangissienne

45. SI Adduction D'Eau Potable D'Assainissement De La Région De La Houssaye-En-Brie
46. SM Alimentation En Eau Potable De La Région De Tournan-En-Brie
47. SIVU Brie Pour Le Raccordement A Valenton (SIBRAV)
48. SIVU Collecte Et Traitement Des Eaux Usées (SICTEU)
49. SMF Assainissement Des Boues (SMAB)
50. SMF Centre Brie Pour L'Assainissement Non Collectif
51. SI Adduction D'Eau De La Région De Touquin
52. SIVU SIAEP Andrezel Verneuil-L'Étang Yèbles
53. SMF Alimentation En Eau Potable De La Brie Boisée



Moulin de Rochopt à Boussy-Saint-Antoine

## Code couleur

En bleu : les collectivités adhérant uniquement à la mise en oeuvre du SAGE

En rouge : les collectivités adhérant à la GEMAPI et à la mise en oeuvre du SAGE

En vert : les collectivités adhérant à l'assainissement et à la mise en oeuvre du SAGE

En noir : les collectivités adhérant à l'assainissement, à la GEMAPI et à la mise en oeuvre du SAGE.

## Signification des abréviations

EPT : Etablissement Public Territorial

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

SI : Syndicat Intercommunal

SM : Syndicat Mixte

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMF : Syndicat Mixte Fermé

# PRÉSENTATION FINANCIÈRE

## LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE

Le budget du SyAGE s'articule autour de trois budgets



1

**LE BUDGET PRINCIPAL : M 14** comprend les charges communes du SyAGE (charges de personnel, charges générales liées au bâtiment...) et la compétence GEMAPI

Il est financé principalement par les contributions des collectivités membres et la participation aux charges communes (participation du budget assainissement et du budget mise en œuvre du SAGE de l'Yerres) et les subventions.



2

**LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES) : BUDGET M 49**

La partie Eaux Usées est financée par la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). La partie Eaux Pluviales par la contribution des collectivités membres. A ceci s'ajoutent les subventions.



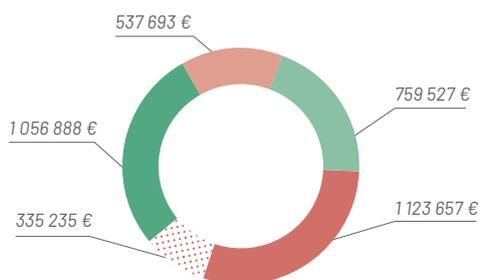
3

**LE BUDGET ANNEXE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES : BUDGET ANNEXE M14**

Il comprend la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres. Il est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence, par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Conseil régional d'Île-de-France.

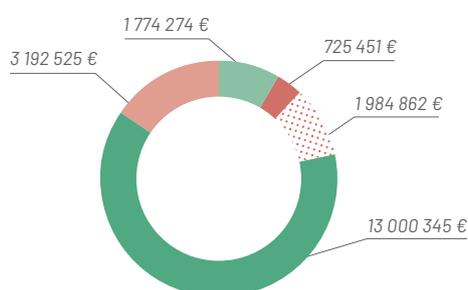
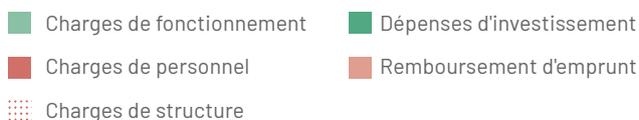


# LE BUDGET 2021



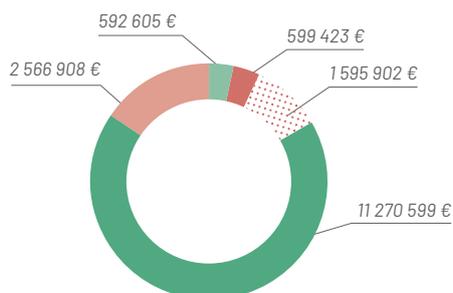
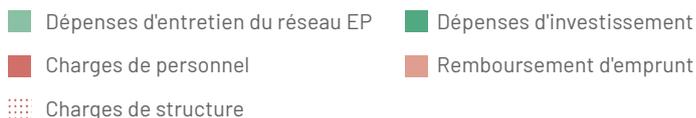
## DÉPENSES GÉMAPI

3 813 000 €



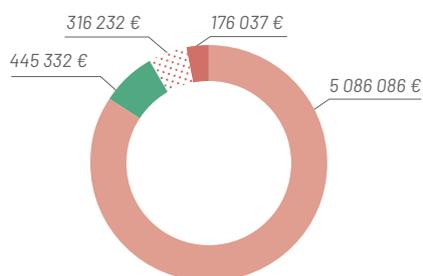
## DÉPENSES EAUX PLUVIALES

20 677 457 €



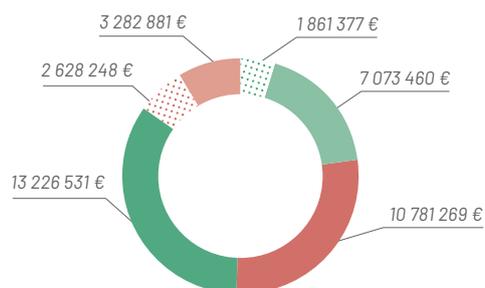
## DÉPENSES EAUX USÉES

16 625 437 €



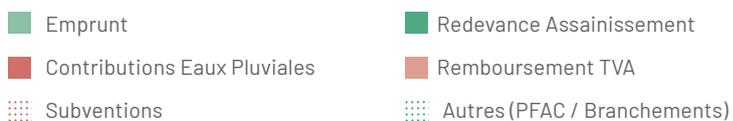
## RECETTES GEMAPI

6 023 686 €



## RECETTES ASSINISSEMENT M49

38 853 766 €



## MISE EN ŒUVRE DU SAGE

DÉPENSES			RECETTES		
Dépenses de fonctionnement	94 136 €	48%	Subventions de fonctionnement	92 455 €	30%
Charges de structure	17 724 €	9%	Contribution des communes	121 421 €	39%
Révision du SAGE	85 032 €	43%	Subventions d'investissement	95 823 €	31%
<b>TOTAL</b>	<b>196 893 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>309 699 €</b>	

## LES RESSOURCES DU SYAGE

### CONTRIBUTION GEMAPI

**De 7,40 € à 12,92 € par habitant**

Le montant de cette contribution varie en fonction de la prestation assurée par le SyAGE.

### CONTRIBUTION POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

**38,80 € par habitant**

### REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USÉES

**0,99 €/m<sup>3</sup>**

Le niveau de la redevance est relativement faible par rapport à la moyenne des autres syndicats (environ 2 €) et s'explique par une politique d'optimisation des investissements réalisés.

### CONTRIBUTION MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES

**0,32 € par habitant**

Le montant des contributions n'a pas augmenté en 2021.

### CES RESSOURCES SONT COMPLÉTÉES PAR DES SUBVENTIONS APPORTÉES PRINCIPALEMENT PAR

- L'ÉTAT (VIA LES FONDS BARNIER)
- L'AESN
- LA RÉGION ÎLE DE FRANCE
- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE
- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE
- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE



*Moulin de Rochopt à Boussy-Saint-Antoine*

# LES CHIFFRES CLÉS



COMMUNES PRÉSENTES  
SUR LE TERRITOIRE

**120**



POPULATION DU  
BASSIN VERSANT

**475 000**



Superficie  
du bassin versant

**1100** KM<sup>2</sup>



Collectivités adhérentes

**26** EPCI

**28** COMMUNES EN DIRECT



Personnel du SyAGE

**94** AGENTS



Dépenses consacrées  
à l'assainissement (EP et EU)

**36 M€**



Dépenses consacrées  
à la GEMAPI

**4 M€**



Budget d'investissement moyen  
en assainissement (EP et EU)

**24 M€**



Budget d'investissement  
moyen en GEMAPI

**1,5 M€**

**500.000.000 €**

VALEUR À NEUF DU PATRIMOINE  
SYNDICAL D'ASSAINISSEMENT

**480** KM

Linéaire de cours d'eau entretenu



380

Dans le département du 77

100

Dans les départements 91 et 94



Réseaux de Collecte Eaux Pluviales

**617** KM



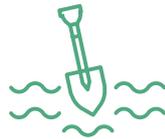
Réseaux de Collecte Eaux Usées

**610** KM



**OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT INSTRUMENTÉS**

**>600**



Interventions de la Régie Rivière **> 630 /AN**

**112** KM

Réseaux de transport Eaux Usées



Interventions du service d'exploitation **>1000/AN**

**16**

Pluviomètres

**DÉCHETS RETIRÉS DE LA RIVIÈRE**

**90** TONNES/AN



**16** Stations hydrométriques

**3**

Stations piézo



Débit de l'Yerres lors de la crue de 2016

**100** M<sup>3</sup> SECONDE



Débit moyen de l'Yerres en hiver

**6** M<sup>3</sup> SECONDE



Débit moyen de l'Yerres en été

**2** M<sup>3</sup> SECONDE



Contrôles de conformités

**1300** /AN



JOURNAL DE L'ANNÉE

# JANVIER & FÉVRIER

## UNE CRUE POUR DÉBUTER L'ANNÉE

**La fin d'année fut pluvieuse. Le début de l'année également. Les précipitations sont à nouveau tombées dru durant plusieurs jours, provoquant une forte hausse du niveau des eaux de l'Yerres et du Réveillon.** Le SyAGE a publié un premier bulletin de vigilance le 22 janvier. Les premiers débordements sont apparus dès le 23 janvier dans le quartier de la Fontaine Segrain à Quincy-sous-Sénart, sur l'île Talma et en amont du pont Perronet à Brunoy, ainsi qu'à la résidence des Thibaudières à Boussy-Saint-Antoine sans que l'eau n'atteigne les habitations. Les plaines alluviales des Grands Réages à Varennes-Jarcy, du Besly et du Gord à Boussy-Saint-Antoine et la plaine d'Épinay-sous-Sénart ont été également inondées.

Au niveau du Réveillon, la vigilance était de mise rue de l'Arche et de Cerçay à Villecresnes, dans la zone du verger et les rues du Réveillon et Chante-Ruisseau à Yerres, le centre-ville de Santeny.

La décrue s'est généralisée dans la nuit du 24 janvier, mais le 30 janvier, de nouvelles fortes pluies se sont abattues sur des sols déjà saturés. Les seuils d'alerte ont été dépassés. Les barrages de l'Yerres ont été totalement abaissés lors de cet événement. Les niveaux de l'Yerres, du Réveillon et de la Seine ont continué à monter jusqu'au 9 février, frappant à nouveau les mêmes secteurs précédemment inondés.

À l'amont du bassin versant, le lit majeur de l'Yerres a été inondé sur les terres agricoles et les zones humides à Soignolles-en-Brie, ainsi que les seuils et les rues du Cordon et de Meillant.

À la confluence Yerres Seine ; le chemin des Pêcheurs, la rue du Blandin et la rue de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges ont été partiellement submergés ainsi qu'un tiers du parking de la gare.

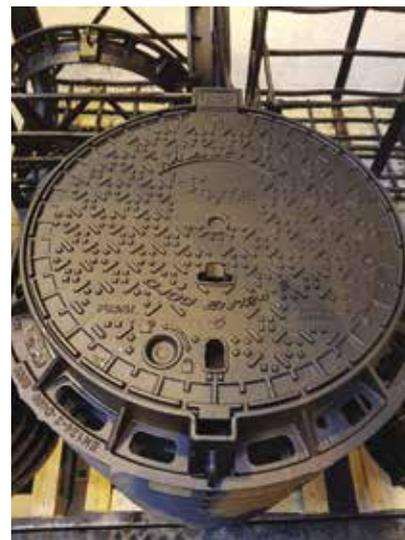


Débordements à Boussy-Saint-Antoine le 1<sup>er</sup> février 2021

## DES TAMPONS AU LOGO DU SYAGE

**Dans le cadre du nouveau marché de fournitures de pièces d'assainissement, la société SOVAL assure la fabrication de tampons de regard en fonte estampillés « SyAGE ».**

Confectionnés dans leur fonderie située à Brousseval en Haute-Marne, que les agents de la Direction Assainissement Réseaux Publics sont allés découvrir, ces nouveaux regards sont visibles, depuis le mois de mai dernier, sur les voiries concernées par les travaux du syndicat.



Un nouveau tampon de regard du SyAGE

Tous les tampons ne sont évidemment pas remplacés dans les 18 communes, où le syndicat exerce la compétence Assainissement. Cela concerne uniquement les nouvelles opérations et les chantiers de réhabilitation. Ces nouveaux tampons SyAGE remplacent ceux qui sont usagés. Les tampons de regard sont ensuite recyclés par la fonderie de SOVAL qui a pour spécificité de n'utiliser que des métaux recyclés.

# Brèves

## Fin du chantier rue Legrand à Yerres

Démarrée en novembre 2020, la deuxième tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, rue Jean Legrand à Yerres, s'est terminée à la mi-janvier. Elle s'est inscrite dans le cadre des travaux du programme voirie de la commune de Yerres. La première phase s'était déroulée sur la partie aval de cette chaussée durant l'été 2020. Le coût de la deuxième tranche est de 430 000 € (HT).



## Surveillance des affluents de l'Yerres en amont

Suite à la crue de fin d'année, les agents du SyAGE basés à Rozay-en-Brie ont sillonné les points stratégiques de la Marsange, de l'Yvron, de la Visandre, du Bréon, du Beuvron et de la Barbançonne durant plusieurs jours, en début d'année. Une mission préventive durant laquelle les agents ont scruté attentivement le bon écoulement des cours d'eau afin d'être en mesure d'alerter les communes en cas de risque inondation. Contrairement à la partie aval de l'Yerres et du Réveillon, l'instrumentation de la partie amont de l'Yerres et de ses affluents est en cours de développement pour améliorer la prévision des crues.



## Une vidéo consacrée à trois zones humides du bassin versant de l'Yerres

Dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides 2021, qui se tient chaque année le 2 février, le SyAGE a présenté une mini-vidéo tournée dans trois zones humides différentes du bassin versant de l'Yerres, permettant de mieux appréhender leur rôle et leur fonctionnement.

Le syndicat a organisé également une exposition virtuelle pour découvrir en images et en vidéo une partie de la faune, de la flore et des paysages qui constituent les zones humides du bassin versant de l'Yerres. Une première inédite qui a remporté un franc succès.



## Enlèvement d'embâcles sur la Marsange

Le SyAGE a fait procéder, en février, à l'enlèvement d'embâcles, à Favières en Seine-et-Marne, au pont Cotel et sur la D10 et sur le ru de la Hotte, un affluent de la Marsange, par l'entreprise Terideal. D'autres embâcles ont été également retirés sur la Marsange, à Tournan-en-Brie, rue de l'Abreuvoir.





# DIRECTION GEMAPI

## RENATURER LA RIVIÈRE & LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

### OBJECTIFS ET MISSIONS

Le SyAGE exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble du territoire du bassin versant de l'Yerres et sur une fraction du bassin versant Seine au droit de la confluence Seine-Yerres. Ce territoire d'environ 1100 km<sup>2</sup> représente plus de 10% de la superficie de l'Île de France.

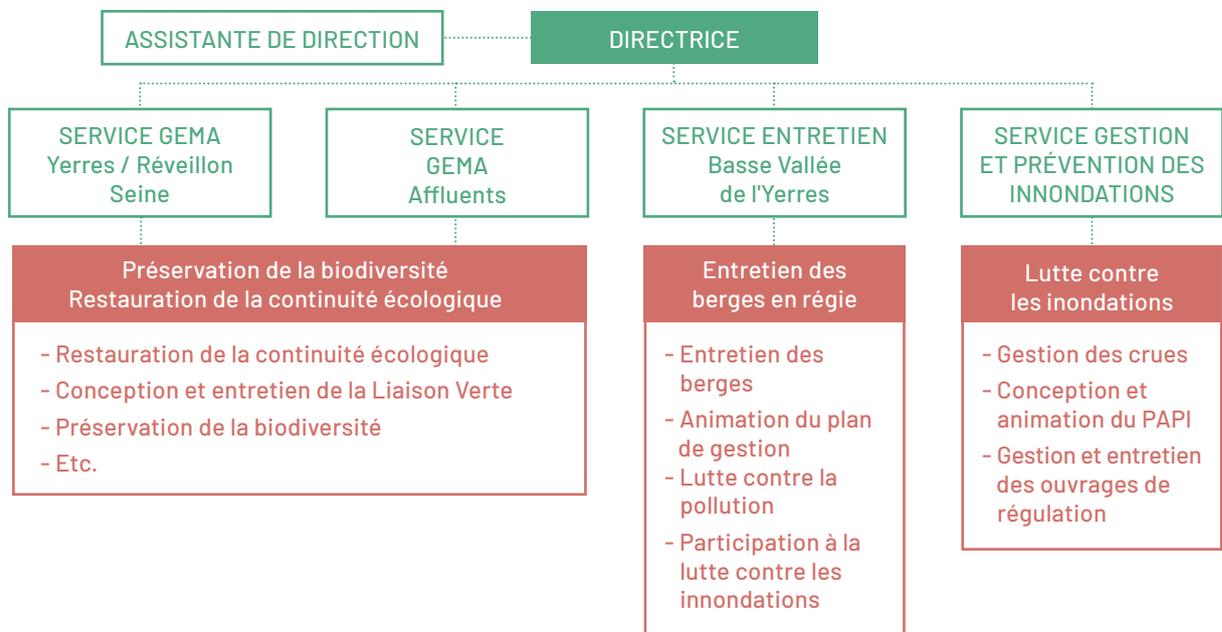
**Les activités de la Direction GEMAPI s'articulent autour des missions suivantes :**

- **L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau, y compris les accès à ceux-ci**
- **La défense contre les inondations**
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines**

### CES MISSIONS SE TRADUISENT EN ACTIONS OPÉRATIONNELLES :

- Entretien des berges en zones urbaines ou rurales : sécurisation des arbres dangereux, enlèvement des embâcles, élagage, ramassage des déchets verts ou anthropiques...
- Gestion et entretien des ouvrages de régulation du SyAGE
- Conception et mise en œuvre de projets de renaturation de l'Yerres et de ses affluents : suppression totale ou partielle d'obstacles aux écoulements, réfection et replantation de berges, reméandrage de cours d'eau ;
- Restauration de zones humides et de frayères.
- Conception et animation du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres et pilotage des actions du SyAGE qui lui sont associées ; Conception et animation des actions du SyAGE au sein du PAPI Seine & Marne Franciliennes
- Gestion de crues, prévision et information : sensibilisation des populations, gestion du réseau d'instruments télégrésés (pluviomètres, piézomètres)

### ORGANISATION DE LA DIRECTION



## CHIFFRES CLÉS



Dépenses consacrées  
à la GEMAPI  
**3.813.000 €**



Budget d'investissement  
**1.057.000 €**

- 9 Pluviomètres posés sur l'amont du bassin versant
- 8 Avis sur PLU/SCoT au titre du PAPI
- 19 Visites de surveillance des digues & ZEC (Gord, Fosse Aux Carpes, ZEC Oly)
- 5 Réhabilitations électriques de barrages
- 2 Comités de pilotage du PAPI
- 2 Ouvrages hydrauliques arasés au titre de la restauration de continuité écologique
- 2 Créations de passerelles ou cheminements



Intervention du Service Entretien Basse Vallée de l'Yerres



L'Yerres à Montgeron

Linéaire de cours d'eau entretenus en 2021



**12 kml**  
Sur l'Yerres



**56 kml**  
Sur les affluents de l'Yerres

**630** Interventions en régie

**55** Retraits d'arbres du cours d'eau en régie

**34** Abattages d'arbre morts ou dangereux en régie



Incidents résolus sur l'amont du bassin versant

Yerres

**3**

Affluents

**52**

**90 tonnes**



Déchets ramassés au droit  
des liaisons vertes dont

- **51 tonnes** de déchets verts collectées
- **4 tonnes** de déchets anthropiques collectées
- **28 tonnes** de gros bois collectées
- **4 tonnes** de ferrailles collectées



# DIRECTION GEMAPI

## QUELQUES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE...

### MISE EN PLACE D'UNE DIG SIMPLIFIÉE EN SEINE-ET-MARNE

Le territoire du SyAGE est diversifié, composé de zones urbaines et d'autres plus rurales. C'est pourquoi, suivant les lieux, les cours d'eau gérés par le SyAGE bénéficient-ils de modalités d'entretien différenciées.

En Essonne et Val-de-Marne, le SyAGE assure un entretien dans le cadre de son plan de gestion auquel s'ajoutent des interventions ponctuelles sollicitées par les communes.

En revanche, en Seine-et-Marne, le SyAGE a mis en place depuis novembre 2021 une déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation des opérations d'entretien de l'Yerres et ses affluents sur la période 2021-2023.

Cet entretien est assuré actuellement sur près de 380 km correspondant au linéaire de cours d'eaux entretenus par les anciens syndicats de rivière.

**Il s'exerce sur une bande de 5 m de part et d'autre du cours d'eau, à raison d'un passage par secteur tous les 5 ans.**

Il comprend des interventions préventives (élagage, débroussaillage, bûcheronnage d'espèces indésirables, fauchage, faucardage, gestion des embâcles, retrait des déchets) et curatives (retrait d'embâcles ou coupe d'arbres dangereux).

À cette occasion, après information des propriétaires concernés, les agents du SyAGE procèdent chaque année sur les tronçons concernés :

- À un repérage préalable des secteurs en mars-avril pour identification des tâches d'entretien,
- À la réalisation des interventions d'entretien entre septembre et novembre (et jusqu'en mars de l'année N+1 en cas de contraintes climatiques (crue, neige, etc.))

Les propriétaires peuvent demander à être associés à l'une et/ou l'autre de ces deux étapes afin d'établir un état des lieux initial ou de formuler des recommandations s'agissant des accès au cours d'eau ou des modalités d'occupation de leur parcelle. Dans tous les cas, le SyAGE assure la remise en état des parcelles occupées.

**Le montant global des travaux d'entretien réalisés en 2021 (hors travaux réalisés en régie) s'élève à 155 000 € TTC**

### ÉVRY-GRÉGY-SUR-YERRES : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'YERRES

La plupart des cours d'eau français ont été artificialisés et l'Yerres ainsi que ses affluents n'échappent pas à cette règle. Cette artificialisation a compromis leurs capacités de résilience, la qualité de l'eau et le potentiel de biodiversité. La restauration de la continuité écologique est une condition indispensable à l'atteinte de l'objectif de bon état des cours d'eau fixée par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Restaurer la circulation des sédiments et des espèces, limiter la présence d'obstacles, varier le profilage du lit, autant de mesures qui ont un impact positif sur le fonctionnement des cours d'eau - en favorisant notamment l'auto-curage -, sur la biodiversité et également sur la gestion des crues.

L'opération de restauration d'Evry-Grégy, en Seine-et-Marne, démarrée en septembre 2021, a connu deux phases : retrait du clapet mobile afin d'assurer le transport des sédiments et la migration des poissons et renaturation de la rivière sur les 500 mètres linéaires en amont de la retenue.

L'objectif de cette opération est de diversifier le milieu en redonnant vie à la rivière : le cours d'eau retrouve des méandres, les berges sont retravaillées en pente plus douce où des végétaux (hélrophytes, arbustes) adaptés à ce milieu pourront s'épanouir.

**Le montant de ces travaux s'élève à 250 000 €, subventionnés à hauteur de 90% par l'AESN.**



L'Yerres à Evry-Grégy-sur-Yerres durant les travaux



Panneau d'information installé sur l'île Panchout à Yerres

## YERRES : TEST D'ABAISSMENT DU BARRAGE DE CÉRAVENNES

Dans le cadre de sa politique de restauration des continuités écologiques, le SyAGE, en collaboration avec la commune de Yerres, a mené un test d'abaissement du barrage de Céravennes. Ce test a débuté en septembre 2021. Il a fallu plusieurs semaines d'un abaissement très progressif pour que l'abaissement maximal du barrage de Céravennes soit atteint. Cet abaissement sera suivi de douze mois d'observation au fil des saisons. En parallèle de ces contrôles réguliers et du déroulement du test, les études de maîtrise d'œuvre permettront d'esquisser le projet de renaturation et ses mesures d'accompagnement. Un enjeu important de cette action est la transformation en zone humide, d'un bras secondaire et artificiel condamné à l'envasement.



L'Yerres en crue à Chaumes-en-Brie

## CONCERTATION AVENANT AU PAPI DE L'YERRES

Le SyAGE est porteur du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations 2018-2023. Celui-ci, parvenu à mi-parcours de sa mise en œuvre, a donc connu une phase de concertation en vue de la rédaction d'un avenant. Cette procédure permet de mettre à jour des actions existantes ou d'en ajouter de nouvelles proposées par des maîtres d'ouvrage du territoire. La première version de ce PAPI, labellisé pour la période 2018-2023 prévoyait 27 actions d'un montant global de 2,3 M€. La concertation devant conduire à cet avenant a fait apparaître des actions qui doivent être amendées, complétées ainsi que des actions totalement nouvelles :

QUELQUES EXEMPLES :

- **Renforcement du réseau de surveillance (pluviomètres et piézomètres et stations hydrométriques)**
- **Mise en place, en 2022, pour améliorer l'information et l'alerte en période de gestion de crue, d'un réseau de « sentinelles »**
- **Lancement, en 2022, d'une démarche de diagnostic de vulnérabilité du bâti**
- **Études de maîtrise d'œuvre de la Zone d'Expansion des Crues (ZEC) du Bois de Rosay parallèlement à une démarche de concertation...**

Si cet avenant est validé, le montant total des investissements réalisés entre 2018 et 2023 devrait avoisiner les 3 M€.



La cellule de crise en plein exercice

## EXERCICE DE GESTION DE CRUE

Le 17 novembre 2021, le service Gestion et Prévention des Inondations a organisé un exercice de crise inondation qui s'est déroulé en présence du président Romain Colas, de plusieurs vice-présidents (Sylvie Doncarli, Philippe Gaudin, Christian Ghis) et de deux observateurs du CEPRI (Centre Européen de Prévention des Inondations) et de l'EPTB Seine Grands Lacs. Les équipes du syndicat ont mis en application le Plan de Gestion de Crise d'Inondation (PGCI), tester les différents outils de communication, de régulation et les différentes procédures. La commune de Soignolles-en-Brie, partenaire de cet exercice, a également participé en simulant le déclenchement de son PC de crise et la gestion de divers événements fictifs. L'entreprise Suez a apporté son concours pour la partie assainissement dans la simulation de la crue. Ce type d'exercice est essentiel afin d'acquérir et de conserver les bons gestes et les bons réflexes qui, le jour venu, permettront de gagner un temps précieux et d'éviter des erreurs. Il est prévu d'organiser en 2022 un exercice du même type, mais de plus grande ampleur, afin d'associer davantage d'acteurs et se rapprocher ainsi d'une situation réelle, plus complexe.



## 28 AVRIL 2021 : LE SYAGE DEVIENT EPAGE DE L'YERRES

Le 28 avril 2021, par un arrêté interpréfectoral, les Préfets de la Région Île de France, de l'Essonne, de la Seine et Marne et du Val de Marne, approuvaient la transformation du SyAGE en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux, plus communément appelé EPAGE.

C'était là l'épilogue d'un long travail entrepris par notre syndicat et qui faisait suite à l'approbation de ses collectivités adhérentes, ainsi qu'aux avis favorables de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du Sage de l'Yerres et du Comité de Bassin de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie).

### UNE LÉGITIMITÉ RÉAFFIRMÉE

Cette transformation constituait également la suite logique de la prise de compétence GEMAPI par le SyAGE à l'échelle du bassin versant, le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet, si le SyAGE exerçait depuis longtemps ladite compétence sur les communes situées en territoire aval, le fait de voir sa zone d'intervention étendue à l'ensemble du bassin conférait à notre syndicat la légitimité nécessaire à revendiquer le statut d'EPAGE. Cette extension avait elle-même été le résultat d'un long travail d'échange et de réflexion s'appuyant notamment sur une étude de gouvernance visant à déterminer quelle était la structure qui, par ses moyens techniques et financiers ainsi que par son expertise, était la plus à même d'exercer la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant.



*L'Yerres à Bernay*

### UNE COHÉRENCE PLUS FORTE ET UNE MEILLEURE LISIBILITÉ

La transformation en EPAGE garantit une plus forte cohérence des actions menées à l'échelle du bassin versant, démontre la légitimité technique et historique du SyAGE et offre à celui-ci un positionnement plus clair vis-à-vis de cet autre grand acteur de l'eau qu'est l'EPTB Seine Grands Lacs. En effet, comme le précise l'article L. 213-12 du code de l'environnement : « Les missions des EPTB et des EPAGE sont exercées à des échelles hydrographiques complémentaires ». Le statut d'EPAGE valide donc l'objectif qui a toujours été celui du SyAGE : développer une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

L'EPAGE de l'Yerres, porteur du PAPI, garant de la mise en œuvre du SAGE et de celle du Contrat de Territoire Eau et Climat – Trame Verte Et Bleue (CTEC-TVEB), le SyAGE dispose donc désormais de tous les outils administratifs, techniques et financiers lui permettant de donner pleinement corps à cet objectif.

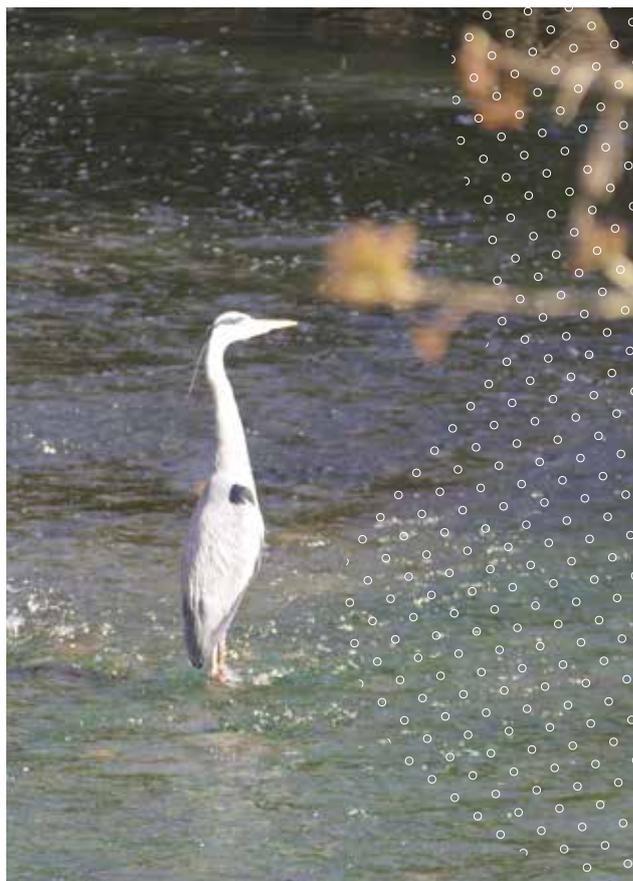
### Définition d'un EPAGE

Un EPAGE « est un groupement de collectivités territoriales constitué en application des articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Cet établissement comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en application du I bis de l'article L. 211-7 du présent code. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. »

### UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE

La transformation du SyAGE en EPAGE méritait bien d'être matérialisée en termes d'identité visuelle. Aussi a-t-il été décidé de faire évoluer le logo du SyAGE, cette évolution devant constituer – pour reprendre une expression bien connue – un changement dans la continuité.

Ont donc été conservés la police de caractère, le profil général du logo ainsi que l'épsilon bleu/vert qui symbolise tout autant la rivière que le temps long dans lequel opère notre syndicat. En revanche, il a été allégé, rééquilibré et le statut d'EPAGE s'est vu clairement affirmé.



Héron gris sur l'Yerres

### On compte 6 EPAGE sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie

- L'EPAGE SEQUANA, situé sur les sources de la Seine ;
- L'EPAGE du Loing,
- L'EPAGE de la Seine supérieure Champenoise
- L'EPAGE Baie de Somme - Grand littoral Picard,
- L'EPAGE de l'Yerres
- L'EPAGE du Grand Morin



## JOURNAL DE L'ANNÉE MARS & AVRIL

### UN TRAVAIL COLLABORATIF SUR L'EAU ET LES AMÉNAGEMENTS

**Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres, une commission thématique a été organisée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Yerres, le 11 mars, à la mairie de Brie-Comte-Robert.**

Une vingtaine de personnes ont participé à un atelier sur les problématiques d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054, autour de la thématique eau et aménagement. Élus, acteurs de l'eau, bénévoles associatifs étaient encadrés par le bureau d'études AsCA, lors de la commission thématique placée sous la présidence de Luc Sauvignon, maire adjoint chargé de l'urbanisme, de l'eau et de l'assainissement à Brie-Comte-Robert.

Les participants ont travaillé sur « les liens sensibles à la nature et les facteurs de cohésion sociale, le rapport technique à la nature et la dynamique participative. »

Les commissions thématiques ont représenté l'un des deux temps forts de la phase d'élaboration de la révision du SAGE de l'Yerres, avec les ateliers d'arpentage qui ont eu lieu à la fin de l'année 2020.

Leurs travaux ont été pris en compte dans la révision du SAGE alimentant la vision stratégique à long terme (Yerres Climat 2054) mais aussi la réflexion opérationnelle (Objectif Yerres 2027) du prochain SAGE de l'Yerres.

L'analyse de cette production collaborative a été restituée lors d'un bureau élargi de la CLE de l'Yerres en décembre 2021.



**La commission thématique sur l'eau et l'aménagement dans les locaux de la mairie de Brie-Comte-Robert**

### DES REPÉRAGES DE TERRAIN À L'AMONT POUR DÉTERMINER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN



**Le ru du Beuvron**

Les agents du service Gestion des milieux aquatiques Affluents et la Société Terideal, prestataire du syndicat, ont assuré des repérages à l'amont du territoire, durant le mois d'avril dans les communes de Touquin, Vaudois-en-Brie et Beauthieils-Saints, de La Houssaye-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon et Marles-en-Brie.

L'objectif de ces repérages, réalisés sur des secteurs annuels bien définis par cours d'eau, était de déterminer les futurs travaux d'entretien de 2021. Ceux-ci ont été effectués durant l'automne afin de réduire l'impact sur la faune et la flore aquatiques et terrestres.

## Brèves



### **Surveillance des digues du Gord, du ru d'Oly et de la Fosse aux carpes**

Deux agents chargés de l'entretien des ouvrages du SyAGE ont effectué une visite de sécurité des digues du Gord à Épinay-sous-Sénart et du ru d'Oly à Vigneux-sur-Seine, début mars. L'état de tous les équipements (poste anti-crue, pompes, clapets, trappes, regards, palplanches...) a été passé au crible mais aussi celui de la maçonnerie du mur anti-crue afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'infiltration ou encore de la végétation située à proximité de la digue. La surveillance et l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations sont indispensables car ceux-ci sont sollicités par les intempéries, les crues, les dégradations accidentelles, la poussée de la végétation. Le SyAGE porte également une attention toute particulière à la digue de la Fosse aux carpes située à Draveil. Les agents effectuent une visite du site tous les quinze jours pour surveiller les berges et surveiller d'éventuels dysfonctionnements. En outre, des relevés topographiques sont également réalisés par les cartographes du syndicat.



### **Une inspection sous-marine au barrage des Vannes Rouges**

Ce n'est pas courant mais un scaphandrier est intervenu au barrage des Vannes Rouges à Brunoy, le 4 mars, sous le regard curieux de promeneurs. Il assurait une inspection sous-marine de l'ouvrage du SyAGE. La société Parengé est revenue dans un second temps pour évacuer les embâcles et les sédiments qui s'étaient agrégés au fond de l'eau au niveau du barrage. Le SyAGE assure une inspection sous-marine annuelle de ses huit barrages plus l'ouvrage du Perrissin. Une maintenance est également effectuée après chaque crue importante de la rivière afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements du barrage.

### **Brunoy : grande opération de nettoyage au niveau de la passerelle Talma**

Cette opération de nettoyage a été menée conjointement par la ville de Brunoy et le SyAGE, le 24 mars, sur les berges de l'Yerres, au niveau de la passerelle Talma. Une zone sensible très fréquentée, où malheureusement les déchets s'amoncellent à cause d'une forte incivilité. Les agents municipaux et la Brigade Verte du syndicat n'ont pas ménagé leur peine durant toute la matinée. Ils ont ramassé une grande quantité de débris et d'immondices. Une opération d'ampleur qui constituait une première et sera reconduite à l'avenir.



### **Nouveau contrat de Prestations de Services Eaux Pluviales**

Le SyAGE a renouvelé le contrat de PSEP avec l'entreprise Suez pour quatre ans (2021-2024). Celui-ci a pour objet la maintenance (préventive, curative, astreinte), l'exploitation et l'entretien des canalisations et ouvrages annexes (collecteurs, avaloirs et grilles, bassins enterrés...) du syndicat. Il se décompose en deux grandes parties : les prestations forfaitaires (en distinguant les prestations forfaitaires liées à l'électromécanique de celles hors électromécaniques) et les prestations unitaires à bons de commandes.

### **Le SyAGE se dote d'une astreinte téléphonique rivière**

Le syndicat ne disposait que d'une astreinte assainissement pour les usagers de l'Essonne et du Val-de-Marne, en dehors des heures d'ouverture du syndicat (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, vendredi de 9h à 12h). En fonction de la problématique rencontrée, les riverains - sur l'ensemble du bassin versant - ont désormais la possibilité d'orienter leur demande vers l'astreinte téléphonique rivière (embâcle important dans l'Yerres, pollution...). Cette astreinte permet au SyAGE d'assurer une remontée d'information immédiate aux acteurs concernés et d'anticiper les actions de terrain à diligenter en heures ouvrées.

**Vous devez composer ce nouveau numéro : 01 69 83 72 00 et taper 1 : assainissement ou taper 2 : rivière.**



# DIRECTION ASSAINISSEMENT RÉSEAUX PUBLICS

## ASSURER L'ASSAINISSEMENT DE 281.000 HABITANTS ET LIMITER LES INONDATIONS PLUVIALES

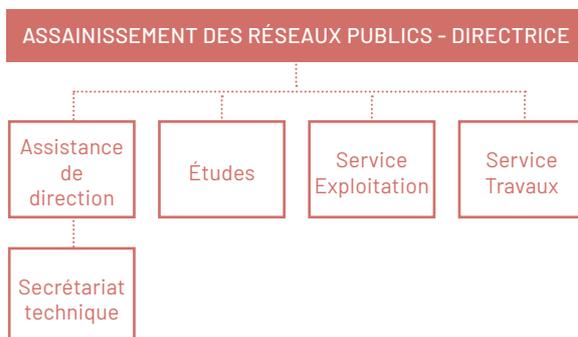
### OBJECTIFS ET MISSIONS

Le SyAGE est le maître d'ouvrage pour le compte des EPCI adhérent à la compétence Assainissement et Gestion des eaux pluviales auxquels il faut ajouter Varennes-Jarcy qui adhère en direct. Ce sont 18 communes qui sont ainsi concernées par ces compétences. La direction ARP a pour responsabilité la mise en place d'une stratégie afin de tendre vers une gestion patrimoniale fonctionnelle, économique et pérenne des réseaux publics d'assainissement, et d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer le service assainissement EU/EP sur le territoire
- Renouveler le patrimoine vieillissant
- S'adapter à la densification du territoire
- Réduire et contrôler les rejets aux milieux naturels
- Gérer les crises inondations, protéger les personnes, les biens, et nos infrastructures.

### ORGANISATION

La direction ARP est composée de trois services : Exploitation, Travaux et Études.



### UN FONCTIONNEMENT CYCLIQUE

Le service Exploitation est alerté sur les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement. En 2021, il a été sollicité plus de 1400 fois pour des interventions réparties sur quelques 1300km de réseaux. Les problématiques récurrentes, font l'objet d'une étude particulière.

Dans le cas d'une problématique large, une étude générale est pilotée par le service Études qui valorise l'ensemble des données d'exploitation à grande échelle afin d'orienter durablement les programmes d'actions de la direction.

Dans le cas d'un désordre ponctuel, une étude de faisabilité est menée par le service Travaux. Ce service prend en effet en charge plusieurs types d'opérations.

Les chantiers issus des études générales ou des études de faisabilité sont généralement des chantiers importants, prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement, qui s'étendent sur plusieurs années (étude préalable, maîtrise d'œuvre et réalisation).

D'autres chantiers sont réalisés dans le cadre des programmes de voiries afin de réhabiliter les portions de réseaux qui en ont besoin. Le service réalise également des travaux correctifs suite aux dysfonctionnements signalés par le service Exploitation. Ces opérations sont en général plus courtes et les travaux sont réalisés dans l'année.

**En 2021, près de 22 millions d'euros ont été investis sur le territoire.**

## GESTION PATRIMONIALE

**Grâce à ce fonctionnement cyclique, les données dont dispose le SyAGE ont permis la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées complet répondant à l'ensemble des enjeux actuels et à venir.**

Cette étude globale établira un état des lieux des réseaux de collecte et de transport et définira les objectifs de travaux à moyen et long terme en accord avec les enjeux actuels.

Elle s'inscrit dans une démarche d'optimisation des aides des financeurs dont l'obtention est conditionnée par la réalisation d'études générales récentes.

Cette étude sera accompagnée par la création d'une base de données afin de capitaliser et valoriser l'ensemble du travail réalisé ces dernières années. Elle offrira aux communes dès le début d'année 2023 une visibilité bien plus importante sur les travaux que le SyAGE mènera sur leur territoire, favorisant une meilleure coordination lors de la réalisation des programmes de voirie.

Dès 2022, le service Études entamera un travail similaire sur la partie eaux pluviales.



Travaux d'assainissement à Villeneuve-Saint-Georges

## BAIGNADE EN SEINE

Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 à Paris il a été décidé que certaines épreuves nautiques se dérouleront dans la Seine au pied de la Tour Eiffel. Au-delà des JO, le choix a été fait de doter la Seine et la Marne de 23 sites de baignade pérennes. Ce projet a été baptisé «Baignade en Seine».

Un protocole d'engagement a été ainsi signé en 2019 par 26 partenaires, dont le SyAGE EPAGE de l'Yerres. Un plan d'action a été élaboré par le SIAAP en 2020 qui nécessite la mobilisation de tous les partenaires autour de trois thématiques :

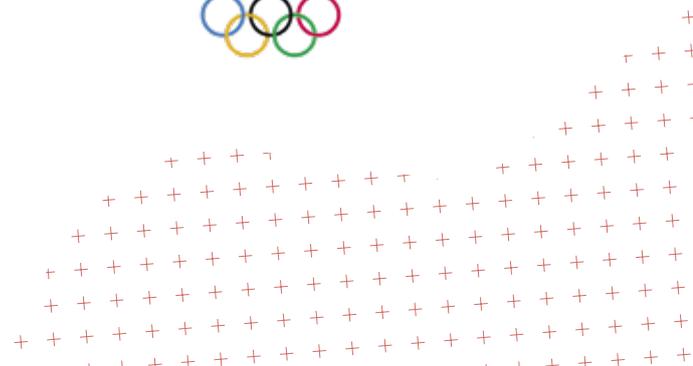
- **Atteindre une meilleure gestion des eaux de pluie le plus à la source possible,**
- **Corriger les erreurs des branchements des particuliers au réseau d'assainissement,**
- **Désinfecter les eaux usées traitées rejetées par les stations d'épuration.**

La direction ARP est donc mobilisée afin d'atteindre les objectifs ambitieux du protocole ce qui se traduit par des actions concrètes :

- **La finalisation des projets de mise en séparatif entre 2020 et 2024 sur Villeneuve-le-Roi**
- **La suppression des regards mixtes**
- **La suppression progressive des mauvais raccordements de réseaux pour la partie branchements publics**
- **Une étude diagnostique visant à supprimer les by pass au milieu naturel sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges**
- **L'opération de dépollution de la petite fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine.**



PARIS 2024





## CHIFFRES CLÉS



Montant total des dépenses consacrées  
à la Gestion des Eaux Pluviales

**20.677.457 €**



Dont budget d'investissement  
« Eaux Pluviales »

**13.000.000 €**



Montant total des dépenses consacrées  
à l'assainissement des Eaux Usées

**16.625.437 €**



Dont budget d'investissement  
« Eaux Usées »

**11.270.000 €**



**1400**  
interventions  
réalisées en 2021

Les ouvrages entretenus  
par le SyAGE

**22 200 regards, 78 ouvrages annexes  
et 143 ouvrages instrumentés d'eaux usées**

**30 400 regards et avaloirs et 410 ouvrages  
annexes d'eaux pluviales en partie  
instrumentés**

**610** Km de réseaux d'Eaux Usées

**617** Km de réseaux d'Eaux Pluviales

**112** Km de réseaux de transport  
intercommunal d'eaux usées

## QUELQUES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

### VILLECRESNES : BASSIN VERSANT ALLÉE ROYALE

Le chantier rue de l'Étoile/rue de Cerçay était avant tout un chantier de redimensionnement des ouvrages d'eaux pluviales du bassin versant Allée Royale. Le SyAGE a procédé également à la réhabilitation des ouvrages eaux usées de la rue de l'Étoile afin de mutualiser les tranchées ouvertes et d'optimiser la dépense publique. Les travaux ont inclus la gestion des eaux pluviales de la rue des Plantes qui ne disposait pas de raccordement au réseau.

**Début** : Octobre 2020. **Fin** : janvier 2022

**Coût de l'opération** : 5,71 millions d'euros (TTC).  
Subventionnée à 40% pour les travaux EU (AESN)



## VIGNEUX-SUR-SEINE : RUE PIERRE MARIN

La réhabilitation du réseau d'eaux usées s'est accompagnée du déplacement du poste de refoulement Castin (situé initialement rue Henri Rossignol) et d'une restructuration des réseaux afin de limiter les difficultés d'exploitation liées à une trop faible pente. Une seconde phase sera réalisée en 2022.

**Début** : mai 2021. **Fin** : juillet 2022.

**Coût de la première phase** : 2,6 millions d'euros (HT), subventionnée à hauteur de 476 000 euros (AESN et CD 91).



## MAROLLES-EN-BRIE : RUE DES BLÉS D'OR

Les travaux ont consisté au renforcement et à la réhabilitation d'ouvrages d'assainissement en eaux usées et pluviales rue des Blés d'Or, rue des Grands Roseaux et rue de la Cressonnière. Ils ont comporté également la réhabilitation des collecteurs mais également le remplacement de branchements. Le chantier s'est déroulé durant le deuxième semestre.

**Début** : juillet 2021. **Fin** : septembre 2021.

**Coût de l'opération** : 673 734 € TTC, subventionnée à hauteur de 367 000 € par l'AESN.



## VILLENEUVE-LE-ROI : BASSIN VOLTAIRE (PHASE 2)

L'opération a consisté en la mise en séparatif des rues du Maréchal Foch, du Docteur Roux et de l'allée Voltaire ainsi qu'en la création de stockages des eaux pluviales à ciel ouvert dans les jardins familiaux.

**Début** : Juillet 2020. **Fin** : mars 2021

**Coût de l'opération** : 2,1 millions d'euros (TTC), subventionnée à hauteur 216 000 euros par l'AESN.



## VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : RUE HENRI JANIN

Les travaux consistaient au remplacement des réseaux d'eaux usées, partiellement anciens réseaux sous vide, et d'eaux pluviales de la rue Henri Janin.

L'opération a été phasée au vu des contraintes d'accès.

**Début** : Juin 2021 **Fin** : février 2022

**Coût de l'opération** : 2,09 millions d'euros (TTC) subventionnée à hauteur de 400 100 euros (AESN)





## LANCEMENT DU PROJET DE RENATURATION DU BLANDIN À VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES

**Le mois de juillet 2021 aura vu le lancement d'une vaste concertation des habitants de Villeneuve-Saint-Georges, portant sur un projet de renaturation du quartier Blandin dont le SyAGE est un des acteurs importants.**

Alors que la crue historique de juin 2016 est encore présente dans tous les esprits, la crue de janvier 2018 aura été particulièrement violente et destructrice pour les habitants de Villeneuve-Saint-Georges et plus encore pour ceux vivant dans le quartier du Blandin, fortement exposé aux débordements conjoints de l'Yerres et de la Seine. Le 14 février 2018, la visite du Président de la République aux habitants sinistrés va marquer un tournant dans la politique de prévention et de lutte contre les inondations dans ce secteur. En effet, suite à cette visite et aux engagements pris au plus haut niveau de l'Etat, un vaste projet de renaturation du quartier Blandin-Belleplace est lancé.

### UN PROJET DE GRANDE AMPLEUR

Ce projet, dont la première phase représente un investissement de 39 millions d'euros, est rendu possible par l'implication de multiples acteurs : l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Métropole du Grand Paris, le Département du Val de Marne, l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et le SyAGE.

Les objectifs de ce vaste projet sont multiples :

- Améliorer la résilience de la commune face au risque inondation en élargissant une zone d'expansion des crues
- Renaturer les berges de l'Yerres et restaurer une zone humide, contribuant ainsi à préserver la biodiversité
- Transformer le paysage et offrir à la population un espace de promenade naturel.

Si le programme d'aménagement dans sa globalité est piloté par l'EPA ORSA, le projet de renaturation des berges et de restauration de la zone humide sera entièrement pris en charge par le SyAGE.

Après une phase d'étude et la démolition des voiries le syndicat va tout d'abord entreprendre d'importants travaux d'assainissement (dévoisement de réseaux) qui vont s'élever à environ 6,6 M €. Puis le syndicat entamera en 2024 les travaux de renaturation proprement dits pour un budget d'environ 5,5 millions d'euros, financés par l'AESN à hauteur de 80%.



*Le quartier du Blandin, inondé en 2018*



## ASSOCIER LA POPULATION AU PROJET

Un projet de cette ampleur ne peut se concevoir sans une phase de concertation avec les habitants. Celle-ci s'est déroulée à l'automne 2021 et un de ses temps forts a été la journée du 25 septembre 2021 qui a vu les berges du Blandin inhabituellement animées.

Dans un premier temps a eu lieu l'inauguration, par Romain Colas - Président du SyAGE - et Philippe Gaudin - Maire de Villeneuve-Saint-Georges - d'un Belvédère et d'un panneau pédagogique installés par le SyAGE pour présenter la faune et la flore locale.

Le reste de la journée a été consacré à accueillir la population sur une série de stands d'information et d'ateliers pédagogiques tenus par le SyAGE, des représentants de l'EPA-ORSA et des animateurs professionnels. Les habitants venus se renseigner sur le projet ont pu ainsi obtenir des réponses à leurs questions, mais également profiter des berges dans une ambiance festive et bon enfant.



Atelier ludique pour les enfants

## Un projet en 2 phases



### UNE PREMIÈRE PHASE D'INTERVENTION

Objet de la convention partenariale, signée en novembre 2019. Cette phase correspond à l'ensemble de la zone humide à restaurer sur un périmètre élargi.

### UNE SECONDE PHASE D'INTERVENTION

Elle consistera en la renaturation de la haute plaine. Une nouvelle convention de partenariat sera signée pour définir les financements de cette phase.



Le panneau pédagogique installé par le SyAGE sur le belvédère du Blandin



## JOURNAL DE L'ANNÉE MAI & JUIN

### POLLUTION AUX HYDROCARBURES DANS LE RÉVEILLON

Une pollution du Réveillon, un affluent de l'Yerres, a été constatée le 19 avril, provenant d'un rejet d'eaux pluviales sur la commune de Brunoy. Un liquide blanchâtre de type solvant ou peinture s'écoulait d'une canalisation d'eaux pluviales. L'équipe d'astreinte du SyAGE a immédiatement diligenté une intervention de l'entreprise Suez, prestataire du syndicat, afin d'identifier la source de la pollution et d'y mettre fin.

La pose d'un barrage flottant au niveau du rejet s'est avérée inutile, la pollution étant miscible dans l'eau. L'origine de l'incident ayant été identifiée, l'entreprise Suez a procédé le plus rapidement possible au pompage de la boîte de branchement incriminée, permettant d'interrompre l'émission de substances polluantes. Cependant, le lendemain et avant que cette intervention curative ne puisse se dérouler, le même type d'évènement polluant était de nouveau signalé. L'entreprise Suez a finalement pu procéder à son intervention, nettoyant la boîte de branchement et mettant fin au rejet dans l'Yerres.

Le SyAGE a décidé de déposer plainte contre X pour pollution du milieu naturel.



Le rejet d'Eaux Pluviales à Brunoy où a été constatée la pollution

### UNE ANALYSE HYDROMORPHOLOGIQUE D'UN SECTEUR DU RU D'YVRON

En mai, dans le cadre d'un protocole CARHYCE (caractérisation hydro-morphologique des cours d'eau), l'Agence de l'Eau Seine Normandie a mandaté la société Aquascop pour analyser un secteur du ru d'Yvron à Courpalay en Seine-et-Marne. D'autres analyses ont été effectuées à Evry-Grégy-sur-Yerres et sur un tronçon de l'Yerres, à Plessis-Feu-Aussoux, au mois de juin.

Pendant que deux techniciens ont débroussaillé les berges, deux spécialistes en hydrobiologie ont installé un décimètre. Les autres ont balisé la station et positionné les quinze transects (tracé linéaire) perpendiculairement à l'écoulement de l'eau, à intervalles régulier.

« Les informations sont recueillies à l'échelle d'un transect et celle de la station dans son ensemble. Hauteur, largeur, profondeur, types d'écoulement, faciès (radier, plat...), la nature du fond, des données sont également recueillies sur les berges (végétation, type d'habitat pour la faune aquatique...) » a précisé Vincent Brault, chargé d'études chez Aquascop.

« L'hydromorphologie des cours fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la Directive Cadre de l'Eau et de la mise en œuvre plus locale d'actions de restauration » indique Marie-Pierre Pinon du service Connaissances de milieux aquatiques à l'AESN.

Forme du lit, nature des berges, végétation, habitats, écoulement, granulométrie... ces caractéristiques constituent l'hydromorphologie d'un cours d'eau, qui est désormais reconnue comme une composante majeure de son état de santé.



Les techniciens d'Aquascop sur un secteur du ru d'Yvron

# Brèves



## Consultation sur les enjeux de l'eau sur le bassin Seine Normandie

Les habitants du territoire ont été invités à prendre part à la réflexion menée par le comité de bassin Seine-Normandie sur le projet du plan de gestion de l'eau : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Des Eaux (SDAGE) qui s'appliquera pour les années 2022 à 2027. Citoyen ou acteur local ont pu s'exprimer librement ou répondre au questionnaire en ligne.



## Liaison Verte : confortement d'un tronçon du cheminement à Épinay-Sous-Sénart

L'entreprise Terideal, prestataire du syndicat, a assuré le confortement du chemin piétonnier sur la plaine d'Épinay à Épinay-sous-Sénart, ainsi que l'accès au barrage de Rochopt, fin mai. Les travaux sur le sentier ont été réalisés sur un linéaire de 260 mètres. Outre l'agrément des promeneurs, il vise également à protéger la flore et la faune environnantes.



## Santeny : travaux d'assainissement RN 19

Dans le cadre de l'agrandissement de la zone d'activités de la Butte de Gayen, située à la limite du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, et de la modification du carrefour de la rue du Général Leclerc et de la RN19 réalisée par Grand Paris Sud Est Avenir, le SyAGE a procédé à la réhabilitation et au redimensionnement des réseaux d'assainissement du mois de mars à la fin du mois de juin.

Coût de l'opération : 1,81 million d'euros.



## Sandrine Rocard, nommée Directrice générale de l'AESN

Elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2021. Sandrine Rocard a remplacé Patricia Blanc au poste de Directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La nouvelle DG occupait auparavant le poste de Directrice générale adjointe du secrétariat général au sein de l'AESN.

Cette prise de poste donnera lieu, quelques mois plus tard, le 8 décembre 2021, à une entrevue entre Sandrine Rocard et Romain Colas, Président du SyAGE.





# DIRECTION ASSAINISSEMENT USAGERS

## LUTTER CONTRE LA POLLUTION & FAVORISER L'INFILTRATION À LA PARCELLE

### OBJECTIFS ET MISSIONS

En 1989, le SyAGE innove en créant le premier service de Gestion Rationnelle des Réseaux afin de vérifier la conformité des réseaux d'assainissement et la bonne séparativité des réseaux d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales.

Trente ans plus tard, le nom a changé, mais les fondamentaux sont toujours là, assurés par les services de cette direction :

- être l'interface avec les usagers et les aménageurs
- préserver la ressource, réduire le ruissellement, mettre en œuvre le zéro rejet,
- assurer la vérification de la séparativité et contribuer à la lutte contre la pollution.

Cette direction est très impliquée dans le projet « Baignade en Seine », projet qui, en vue des Jeux Olympiques de Paris, fédère les actions visant à réduire les pollutions de la Seine et de la Marne.

### ORGANISATION

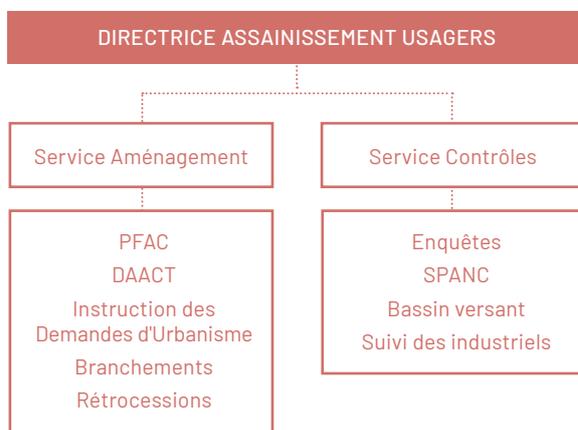
La Direction Assainissement Usagers est composée de deux services. Le service **Contrôles**, comme son nom l'indique, a pour mission de contrôler les installations existantes et de détecter les éventuelles non-conformités, quelles que soient leurs causes et leurs natures.

Il est essentiel de vérifier la conformité des réseaux ou leur séparativité car leurs éventuels dysfonctionnements constituent autant de facteurs de pollution.

Le service **Aménagement**, intervient auprès des aménageurs, de façon à prévenir de futurs problèmes et à promouvoir des solutions alternatives allant dans le sens de la désimperméabilisation et de l'infiltration à la parcelle.

Il se consacre donc aux constructions neuves, instruit les permis de construire, vérifie le respect des prescriptions en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (zéro rejet), assure le recouvrement de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui finance l'adaptation des réseaux « eaux usées » à l'urbanisation et la réalisation des branchements aux réseaux publics.

Il assume également la mission de suivi des rétrocessions, l'intégration dans le réseau public d'ouvrages créés par des privés, notamment les aménageurs. Un domaine important puisqu'une part significative de l'augmentation du patrimoine du SyAGE se réalise par l'intermédiaire de ces rétrocessions, la part restante ayant pour origine les travaux réalisés par le syndicat.



### Qu'est-ce que le « zéro rejet » ?

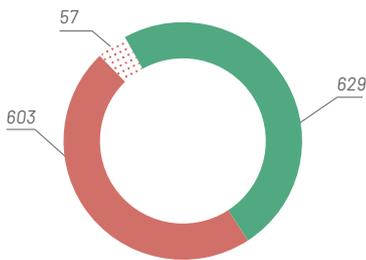
Le SyAGE a adopté le principe du zéro rejet dans son règlement d'assainissement. Le « zéro rejet », c'est l'ensemble des pratiques et solutions techniques consistant à traiter l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe plutôt que de la laisser ruisseler jusqu'à des canalisations qui la transporteront vers les cours d'eau et ce afin de résorber le ruissellement, réalimenter les nappes phréatiques, réduire les débordements de réseaux. Pour y parvenir, il existe trois grandes familles de techniques : stockage, infiltration, désimperméabilisation.

### Qu'est-ce que la séparativité ?

La séparativité consiste en une gestion différenciée des eaux usées et des eaux pluviales.

- Les eaux usées sont collectées par le SyAGE et transportées, via un réseau spécifique, vers l'usine de traitement de Valenton.
- Les eaux pluviales sont infiltrées à la parcelle ou acheminées, via un réseau totalement séparé vers le milieu naturel où elles sont rejetées, moyennant parfois le passage vers des ouvrages de dépollution.

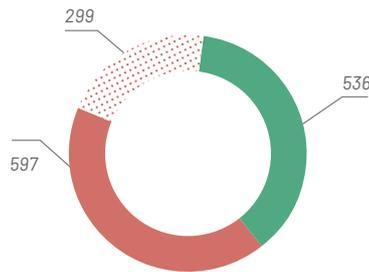
## CHIFFRES CLÉS



### SERVICE AMÉNAGEMENT

1289 autorisations d'urbanisme

- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Divers



### SERVICE CONTRÔLES

1432 contrôles de conformité chez les particuliers

- Conformes
- Non-conformes
- Mises en conformités

NATURE	CHIFFRE
Branchements réhabilités	11
Montant réel des travaux	121 356
Récupération FCTVA	19 907
Participation SyAGE	101 448
PFAC : nombre de dossiers	286

NATURE	CHIFFRE
Nombre de contrôles liés à une vente	774
Nombre de bâtiments publics contrôlés	13
Nombre d'assainissements non collectifs contrôlés	23

NATURE	CHIFFRE
Branchements neufs	86
Montant des travaux	1 069 157
Récupération FCTVA	175 384
Part riverain	478 120
Part SyAGE	415 652





# QUELQUES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

Outre ses missions habituelles, la Direction Assainissement Usagers a été très mobilisée en 2021 par deux dossiers importants : la démarche de dématérialisation de l'instruction des Permis de Construire et la préparation de la Direction afin de s'adapter aux évolutions résultant du vote de la loi Climat et Résilience.

## DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (PC, DP...)

**La loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les autorisations d'urbanisme émises par les communes de plus de 3500 habitants soient dématérialisées, celles-ci transitant désormais via une plateforme numérique baptisée PLAT'AU.**

Le SyAGE étant un des acteurs de la chaîne de traitement de ces autorisations d'urbanisme, il fallait anticiper cette évolution afin que les avis et prescriptions du SyAGE prennent également une forme dématérialisée.

Il faut rappeler que le service Aménagement traite en moyenne 1300 dossiers par an, chaque dossier, une fois numérisé, « pesant » environ 10 Mega octets.

Un groupe de travail a été mis en place qui, après avoir analysé précisément le process existant, a pu adopter un nouvel outil, le parapheur électronique, permettant le traitement entièrement dématérialisé des dossiers parvenant des communes.

Ces documents représentant une part importante des archives du SyAGE, cette évolution contribuera à réduire l'encombrement des dites archives et servira de prologue au projet d'archivage électronique actuellement en cours d'étude.

## PRÉPARATION DE L'ORGANISATION SUITE À LA LOI CLIMAT

**Afin de lutter contre la pollution du milieu naturel et d'assurer sa mission de préservation de la ressource en eau, le SyAGE a depuis longtemps adopté le principe de séparativité des réseaux d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales.**

Le non respect de ce principe constituant une source importante de pollution, le SyAGE réalise régulièrement des contrôles visant à vérifier la-dite conformité des installations : à l'occasion des ventes, lors de pollution, etc.

La loi climat, votée le 21 août 2021, prévoit notamment, dans une optique de lutte contre les pollutions, une évolution des modalités de ces contrôles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

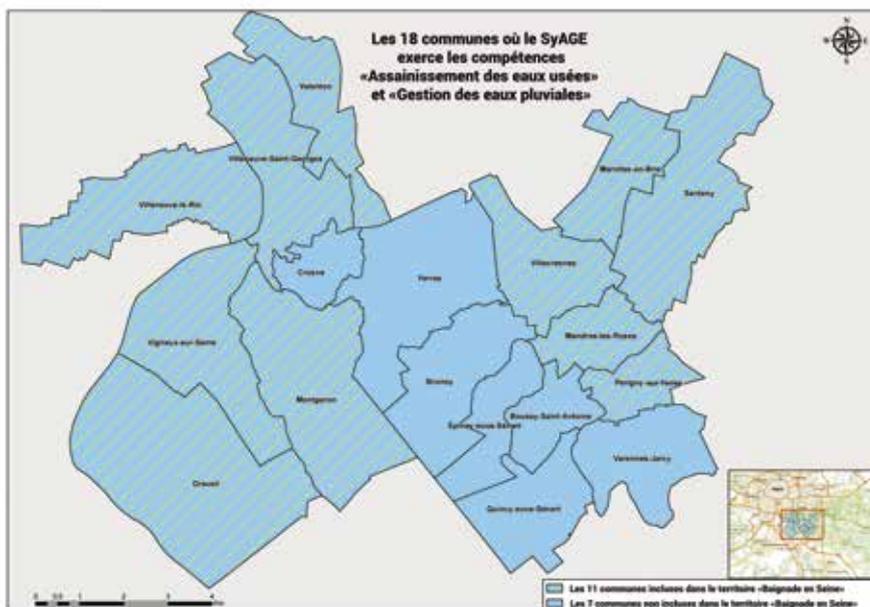
Par ailleurs, dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris, un décret datant du 31 janvier 2022 a défini un territoire, appelé « Baignade en Seine » constitué de communes dont les rejets d'eaux usées ou pluviales peuvent affecter la qualité des eaux de la Seine et de la Marne.

Ce décret était en projet en décembre 2021, dans le cadre d'une consultation publique à laquelle le SyAGE a participé. Ceci a permis d'anticiper le périmètre d'application et le volume de contrôles concernés.

Sur le territoire du SyAGE, les communes incluses dans ce périmètre et qui seront concernées, dès 2022, par les nouvelles règles fixées par la Loi Climat, sont les suivantes :

**Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Marolles-en-Brie, Villecresnes.**





## SE COORDONNER POUR PLUS D'EFFICACITÉ

**Lutter contre la pollution à l'échelle de la Région Parisienne implique que tous les acteurs concernés se concertent et coordonnent leurs efforts.**

C'est bien ce que sont parvenus à faire l'Etat, la Région Île-de-France, la Ville de Paris, les départements de la petite couronne, le SIAAP, le SyAGE et d'autres syndicats d'assainissement pour parvenir à concevoir et animer le projet «Baignade en Seine», à lancer et promouvoir le site destiné aux usagers «Monbranchement.fr» ou à accompagner l'appel à projet «Aménageons sous la pluie».

### LES ÉVOLUTIONS PRÉVUES PAR LA LOI EAU ET CLIMAT SONT LES SUIVANTES :

- Contrôle obligatoire lors des ventes sur les 11 communes du territoire dit « baignade en Seine » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Contrôle obligatoire des copropriétés sur les 11 communes du territoire dit « baignade en Seine » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sur tout le territoire national à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Possibilité, en cas de diagnostic de non-conformité et si des travaux ne sont pas réalisés dans les douze mois, d'imposer au contrevenant une majoration de 400% de sa redevance d'assainissement.

Afin que la Direction Assainissement Usagers puisse être prête, en 2022, à appliquer ces nouvelles règles et à faire face à la future augmentation de la charge de travail qui en résultera, il a fallu anticiper et prévoir les mesures suivantes :

- Adoption, le 22 septembre 2021, d'une délibération actant la mise en place de la majoration de 400%.
- Optimisation de l'organisation du service pour faire face à l'accroissement du nombre de demandes de contrôles :
  - > Renforcement des effectifs concrétisé lors du vote du budget 2022 par la création de deux postes supplémentaires (1 poste administratif et 1 poste technique)
  - > Passation d'un avenant au marché liant le SyAGE au prestataire assurant une partie des contrôles





JOURNAL DE L'ANNÉE

# JUILLET & AOÛT

## ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE EN ESSONNE ET DANS LE VAL-DE-MARNE

**Suite aux orages et aux coulées de boue ayant touché le territoire du SyAGE les 19 et 20 juin et le 13 juillet derniers plusieurs communes ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêtés des 30 juin 2021, (paru le 2 juillet au Journal Officiel) et 9 août 2021 (paru au Journal Officiel le 25 août 2021).**

En Essonne : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy, Yerres.

Dans le Val-de-Marne : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Saint-Georges.



L'état de catastrophe naturelle a également été reconnu sur la commune de Vigneux-sur-Seine pour les inondations et coulées de boue de juin, ainsi qu'à Villecresnes et Marolles-en-Brie mais cette fois pour les inondations et coulées de boue de juillet.

Les épisodes orageux ont été particulièrement violents. Il est tombé à certains endroits, 25 mm d'eau en 10 minutes, soit l'équivalent de deux journées de pluie hivernale.

Durant ces trois jours, les équipes du SyAGE et de notre prestataire Suez sont restées mobilisées pour répondre aux appels et prioriser les urgences. Le syndicat a également accompagné les communes qui le souhaitent dans la constitution du dossier de reconnaissance de Catastrophe Naturelle.

Suite à ces événements, la Direction Assainissement Réseaux Publics a créé une fiche orage pour orienter les demandes des riverains. Le formulaire disponible sur le site internet permet de préciser les problématiques et les désordres rencontrés ainsi que les parties impactées dans l'habitation après un orage.

## INSTALLATION D'UNE PASSERELLE À LA FRAYÈRE DE LA BASE DE LOISIRS DE DRAVEIL

**Le SyAGE EPAGE de l'Yerres a assuré la pose d'une passerelle en surplomb de la connexion de la frayère à la Seine sur la base de loisirs à Draveil, qui renforce l'intérêt de la réserve biologique du Port aux Cerises.**

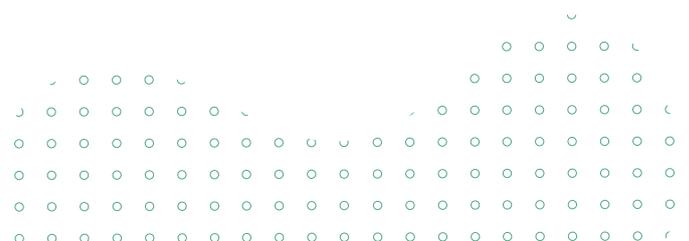
Après les travaux de débroussaillage pour accéder au site, l'entreprise Terideal a façonné les berges de la frayère avant d'installer des pieux de soutien, d'assembler et de poser la passerelle en bois. Les rampes d'accès ont été ouvragées avec les matériaux issus de la création de la connexion, stockés sur le site. La passerelle a donc pour objectif de préserver la frayère mais aussi de rétablir la continuité de la servitude de marche pied de la rive droite de la Seine auprès des services de Voies Navigables de France.

Les frayères sont des zones où les poissons, les batraciens ainsi que les mollusques et les crustacés se reproduisent et déposent leurs œufs. Une zone sensible qu'il est nécessaire de protéger.

Le syndicat crée ainsi un chenal entre la Seine et la frayère du Port aux Cerises, qui est dorénavant accessible aux poissons en tout temps. Le plan d'eau assurera pleinement son rôle de frayère à brochets, c'est-à-dire une zone de reproduction.



La frayère de la base de loisirs de Draveil



## Brèves

### **Une réunion publique sur les travaux du quartier Concy-Chalandray à Montgeron**

Une cinquantaine de personnes a participé à la réunion publique, organisée par la commune de Montgeron, en partenariat avec le SyAGE, le 5 juillet, rue de Concy, en présence de Madame Sylvie Carillon, Maire de Montgeron et de Monsieur Romain Colas, Président du syndicat. Des interventions ont déjà été assurées, dont la création d'une chaussée réservoir rue de Concy. Les riverains ont pris connaissance de la teneur des travaux à venir pour réduire les inondations du bassin versant des Roches. Deux nouveaux ouvrages de stockage d'un volume global de 900m<sup>3</sup> sont envisagés rue Marcel-Quintane à Yerres et rue Saint-Hubert à Montgeron, sous réserve des résultats d'études favorables. Les travaux d'assainissement s'accompagnent d'un projet d'aménagement de la plaine de Chalandray pour restaurer la biodiversité et lutter contre les inondations, comprenant la réouverture du ru de la Navette.



### **Liaison verte : des réparations sur le platelage en bois de Chalandray à Yerres**

Dégradé, le platelage en bois de Chalandray qui date d'une dizaine d'années, a fait l'objet d'une réfection portée par le SyAGE EPAGE de l'Yerres. L'entreprise Terideal a procédé au remplacement et au revissage de nombreuses lames en bois et de plusieurs chasse-roues du platelage, durant deux jours au mois de juillet. Un renforcement de la sécurité nécessaire pour cet équipement très utilisé par de nombreux promeneurs à pied ou à vélo, tout au long l'année.



### **Deux embâcles supprimés à Lésigny**

L'équipe bucheronnage a retiré deux embâcles à Lésigny, le 31 août. Tombé dans le ru de la Ménagerie, un saule entravait la circulation de l'eau. Après avoir dégagé un espace pour accéder au bord du ru, les bûcherons du syndicat ont ébranché deux grosses branches à la tronçonneuse, avant de sortir la plus grosse partie du tronc à l'aide d'un treuil. Un autre embâcle situé un peu plus en amont sur le ru de la Ménagerie, à sec en cette saison, a également été retiré par les agents. Une opération qui s'est déroulée en concertation avec la commune de Lésigny et a été réalisée dans le cadre de la campagne d'entretien 2021 sous couvert de la DIG. (Cf page 20)



### **Mobilisation pour Haïti**

A l'initiative du Comité d'Entraide, le SyAGE s'est mobilisé pour Haïti, qui a été frappé par un tremblement de terre le 18 août dernier, causant de nombreux morts et d'importants dégâts. Les agents du syndicat ont collecté des denrées non périssables, des médicaments, des produits d'hygiène, des vêtements pour adultes et enfants, des fournitures scolaires... Le matériel a été remis à l'association Solidarités CHIV Haïti de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. L'association travaille en partenariat avec des structures de santé en Haïti pour former notamment des professionnels médicaux et paramédicaux sur place et fournir du matériel médical.





# SECTEUR STRATÉGIE ET PLANIFICATION

## ANIMER ET COORDONNER LES PROJETS TRANSVERSES DU BASSIN VERSANT

La cellule Stratégie et Planification est rattachée au Directeur général adjoint chargé des services techniques. Elle met en œuvre le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres, qui est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres et le Contrat de Territoire Eau et Climat.



## MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES

### OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES

La mise en œuvre du SAGE de l'Yerres est l'une des quatre compétences du SyAGE. Elle est portée par le SyAGE depuis 2003.

En 2021, les missions de l'animatrice du SAGE de l'Yerres se sont concentrées sur :

- l'organisation des bureaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour la restitution du travail sur la note « Vision Yerres 2054 »,
- l'organisation des commissions thématiques en vue de la révision du SAGE,
- l'organisation de la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE,
- le lancement de la mission d'accompagnement du bureau d'études CESAME chargé de la définition de zones prioritaires pour la stratégie foncière du SAGE révisé.

### RÉALISATIONS 2021

Parmi les temps forts de l'année figurent les trois commissions thématiques pour la révision du SAGE de l'Yerres qui se sont déroulées en février et mars.

Les participants ont travaillé sur l'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054, afin d'élaborer la stratégie du nouveau SAGE. La réflexion s'est appuyée sur l'analyse d'un scénario d'évolution du contexte territorial sur les 30 prochaines années, élaboré par le bureau d'études.

Les retours des commissions ont servi de base à l'élaboration d'une vision du bassin de l'Yerres plus résilient, en 2054, grâce à l'action du SAGE. La note « Vision Yerres 2054 » a ainsi été validée lors du bureau de la CLE du 7 juillet 2021.

Toujours dans le cadre de la révision du SAGE, a été organisée conjointement par le SyAGE et la CLE, durant l'automne 2021, une démarche de concertation du public (voir Temps Forts page 42).

**La démarche de révision du SAGE de l'Yerres représente un budget global de 348 000 € subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, soit 278 000 €.**



Un forum à Epinay-sous-Sénart

## CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE 2021-2025

À la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le SyAGE a élaboré un Contrat de Territoire Eau et Climat sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres afin d'assurer une gestion hydrographique cohérente (Temps Forts, page 50). Ce contrat qui concerne l'ensemble du bassin versant se substitue aux deux anciens contrats qui étaient conçus par masse d'eau. La signature du contrat a été finalisée par les 7 signataires le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Il est pris en charge par un animateur.

### OBJECTIFS

**Le CTEC TVEB s'inscrit dans une démarche d'adaptation au changement climatique, de préservation des ressources en eau, et de protection et restauration de la biodiversité et de la nature en ville.** Il permettra notamment d'améliorer la gestion à la source des eaux pluviales, de restaurer et protéger les milieux naturels (écosystèmes aquatiques, zones humides, corridors et réservoirs écologiques terrestres) et de renforcer la résilience des territoires aux inondations avec une adaptation au changement climatique.

Le CTEC TVEB définit les objectifs et résultats à atteindre, le programme d'actions à mettre en œuvre, les modalités de suivi / évaluation, les modalités de communication et de fonctionnement, Le montant prévisionnel de ce contrat s'élève à 68 millions d'euros (HT).

Le CTEC TVEB s'articule autour de quatre grands enjeux que vous trouverez détaillés page 51.



Un ouvrage à Lumigny-Nesles-Ormeaux

## RÉALISATIONS 2021

Le contrat n'ayant été finalement signé qu'en toute fin d'année 2021, le SyAGE, avec l'accord des co-signataires, n'a pas attendu cette date pour entamer des actions prévues au contrat et ce afin de ne pas en perturber le bon déroulement. Ainsi plusieurs actions, études ou réalisations opérationnelles, ont été entreprises durant l'année 2021 :

- **La dépollution du Ru d'Oly à Vigneux-sur-Seine**
- **La réalisation du schéma directeur Eaux Usées**
- **Le chantier de restauration de la continuité écologique à Evry-Gregy**
- **La suppression du clapet à Plessis-Feu-Aussoux**
- **L'étude concernant la réouverture du ru de la Navette et la zone humide de Chalandray à Montgeron**
- **Le test d'abaissement du barrage de Céravennes à Yerres**
- **L'étude de faisabilité de réhabilitation du siphon du vieux pont à Boussy-Saint-Antoine**



Le Vieux Pont à Boussy-Saint-Antoine



## RÉVISION DU SAGE, UNE CONCERTATION RÉUSSIE

**DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SAGE DE L'YERRES ACTUELLEMENT EN COURS, LE SYAGE ET LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ONT DÉCIDÉ D'ORGANISER UNE VASTE CONCERTATION DES HABITANTS DU BASSIN VERSANT.**

À l'échelle du bassin versant de l'Yerres, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres est un document qui, élaboré et approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres est la feuille de route stratégique qui s'impose à tous les acteurs du territoire en fixant les enjeux, les objectifs et les bonnes pratiques à respecter.

Sur l'ensemble du territoire, ce SAGE est porté par le SyAGE EPAGE de l'Yerres qui est le garant de sa mise en œuvre et lui apporte ses moyens techniques et administratifs.

Le SAGE actuel ayant été approuvé en 2011, il devenait indispensable d'en assurer une révision, notamment pour y intégrer des actions répondant à l'urgence climatique.

En collaboration avec les acteurs de l'eau, les usagers, et les élus du territoire, une première phase de réflexion et de travail a eu lieu en 2020, sous forme d'ateliers d'arpentage et d'ateliers de travail, conduisant à identifier 4 grands enjeux :

- Favoriser des liens sensibles à la Nature qui sont des facteurs de cohésion sociale.
- Adapter l'hydrosystème au changement climatique en vue de rendre le territoire plus résilient.
- Faire évoluer le rapport technique à la Nature, notamment en privilégiant les SFN : Solutions Fondées sur la Nature\*.
- Favoriser des démarches participatives.



Une réunion publique à Epinay-sous-Sénart

Le changement climatique concernant tout le monde, il a paru nécessaire d'associer le plus grand nombre à une réflexion sur ce thème. C'est pour cette raison que la CLE et le SyAGE ont décidé de lancer, à l'automne 2021, une concertation destinée à recueillir l'avis et les suggestions des habitants du bassin versant de l'Yerres.

Le 22 septembre 2021, cette action a débuté, par une conférence de presse donnée par Guy Geoffroy, Maire de Combs-la-Ville et Président de la CLE de l'Yerres, Romain Colas, Maire de Boussy-Saint-Antoine et Président du SyAGE et Lydia Prouvé, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Etait également présent Patrick Norymberg, le garant de cette concertation, missionné par la Commission Nationale du Débat Public pour en assurer l'impartialité et le bon déroulement, ce qui constituait une première.

Du 22 septembre au 25 novembre le dispositif de la concertation s'est ensuite déroulé en proposant aux habitants du territoire divers outils ou moments de communication :

- **Diffusion de documents d'information (brochure et flyer)**
- **Création d'une page Internet regroupant des informations et permettant d'exprimer son avis via un questionnaire online**
- **Organisation de tables rondes, de forums et de stands éphémères afin d'aller à la rencontre des habitants**

A l'issue de la démarche, Patrick Norymberg, en a réalisé un bilan. Il y a souligné le sérieux et la qualité méthodologique de la démarche, la volonté de transparence et de pédagogie du SyAGE et le grand intérêt des contributions du public. Les verbatim recueillis montrent l'intérêt de la population pour les questions environnementales ainsi qu'un fort besoin de contact avec la Nature. On peut également y déceler les inquiétudes liées au changement climatique et à l'incertitude qu'il fait planer sur l'avenir.



**Forum à Epinay-sous-Sénart**

Les citoyens ont également exprimé des attentes précises et concrètes : des cours d'eau plus naturels, des zones humides restaurées, un développement des Solutions Fondées sur la Nature\*, davantage de communication et de pédagogie sur les thématiques environnementales, adoption de règles plus contraignantes sur la gestion des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, etc.

Ils ont également exprimé le désir d'être formés, informés et associés à la réflexion et à la prise de décision sur les projets qui les concernent.

En conclusion de son rapport, le garant de la CNDP a listé plusieurs recommandations :

- **Développer encore plus largement l'information, la communication et la concertation**
- **Mieux mobiliser les élus locaux**
- **Poursuivre et renforcer la dynamique des rencontres de proximité**
- **Renforcer les initiatives participatives et pédagogiques**
- **Rester vigilants aux attentes et propositions des habitants**

*\* Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes eux-mêmes (par exemple désimperméabilisation des sols, réouverture de rus...).*

## Les évènements liés à la Concertation préalable du public pour la révision du SAGE de l'Yerres :

- **1 conférence de presse**
- **8 stands éphémères** repartis sur le bassin versant de l'Yerres
- **3 visites de site** (Soignolles-en-Brie, Epinay-sous-Sénart, Combs-la-Ville)
- **2 réunions publiques** (Epinay-sous-Sénart, Combs-la-Ville)
- **3 forums** (Fontenay-Trésigny, Epinay-sous-Sénart, Combs-la-Ville)



JOURNAL DE L'ANNÉE

# SEPTEMBRE & OCTOBRE

## GRAND NETTOYAGE DES BERGES DE L'YERRES À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

**Une opération « grand nettoyage » des berges dans le quartier Belleplace Blandin a été mise en œuvre conjointement par la commune et le SyAGE durant trois jours au mois de septembre.**

Débroussailluses, tronçonneuses, broyeuse..., ainsi que plusieurs engins ont été nécessaires durant trois jours pour faire place nette et offrir une ouverture visuelle depuis le Belvédère sous le pont de la confluence. Plusieurs bennes de déchets ont été ainsi évacuées par les agents. La brigade verte du SyAGE, quant à elle, a retiré de nombreux déchets de la rivière à l'aide d'une barque, depuis le moulin de Senlis à Montgeron jusqu'à la confluence.

Le grand nettoyage a précédé l'inauguration du Belvédère du quartier Belleplace-Blandin, point de départ du projet de renaturation des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges, un projet d'envergure porté par l'Établissement Public d'Aménagement ORSA, au sein duquel le SyAGE assure la partie renaturation de la rivière (voir Temps Forts page 30).

Ce projet est marqué par un double objectif de préservation des populations par rapport au risque d'inondation et de valorisation écologique et paysagère. Positionné à la confluence avec la Seine et bordé par l'Yerres, l'actuel quartier Belleplace-Blandin se caractérise par une forte présence de l'eau qui représente un potentiel riche de valorisation écologique mais aussi une contrainte forte en raison du risque d'inondation très prégnant dans le secteur.



Les agents du SyAGE en pleine action

## TEMPÊTE AURORE : LES AGENTS DU SYAGE MOBILISÉS

Après la chute de nombreux arbres et branches liée à la tempête Aurore, qui a frappé toute la région dans la nuit du 20 au 21 octobre, les agents du syndicat ont été mobilisés pour retirer tous les obstacles empêchant le cheminement sur la Liaison verte et les arbres tombés dans la rivière, notamment dans le secteur d'Épinay-sous-Sénart, particulièrement touché par les rafales de vent.

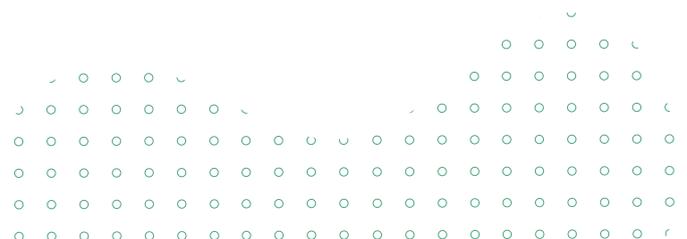
À l'aide d'une pelle mécanique, une équipe de bûcherons est ainsi intervenue sur la plaine d'Épinay. Une autre équipe s'est occupée d'une autre zone impactée, le secteur Anatole France à Crosne.

La Brigade Verte du syndicat a pris en charge le dégagement des circulations et le retrait des embâcles dans la rivière, ainsi que le nettoyage des dégrilleurs dans lesquels s'étaient agglomérés de nombreux détritus.

La tempête Aurore a violemment traversé la région parisienne et causé d'importants dégâts dans des maisons, sur l'espace public ainsi que sur les réseaux de transport. Plusieurs foyers ont été privés d'électricité, notamment à Villecresnes, la commune la plus touchée dans le Val-de-Marne, avec 137 habitations impactées.



Intervention de l'équipe Brigade Verte sur la plaine d'Épinay-sous-Sénart



## Brèves



### **Révision du SAGE de l'Yerres : lancement de la concertation publique**

Une conférence de presse à Combs-la-Ville a marqué le lancement de la concertation des habitants du bassin versant de l'Yerres / Seine pour la révision du SAGE de l'Yerres, en présence notamment de Guy Geoffroy, président de la Commission Locale de l'Eau, Romain Colas, président du SyAGE et Lydia Prouvé, chargé de projets Politique territoriale à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le 22 septembre.



### **Pollution aux hydrocarbures à Villeneuve-le-Roi**

Une importante pollution aux hydrocarbures a été constatée dans le réseau d'eaux usées du quartier du Coteau à Villeneuve-le-Roi, le 15 septembre. De nombreux moyens ont été déployés sur place, pendant plusieurs heures, par différentes autorités (SyAGE, société SUEZ, en charge de la gestion des réseaux pour le SyAGE, services de la commune, pompiers, police). Un nettoyage des ouvrages d'assainissement publics pollués (réseaux et poste) a dû être effectué. Une plainte contre X a été déposée au commissariat de police.



### **Une réunion publique à Villecresnes**

Le SyAGE a participé à une réunion publique organisée par la municipalité de Villecresnes, le 6 octobre sur la lutte contre les inondations. Elle était axée sur les conséquences des orages violents sur la commune et sur les travaux de réhabilitation entrepris par le SyAGE dans le quartier du Réveillon et à ceux prévus dans les secteurs suivants : allée de la fosse aux biches, allée royale, quartier Grosbois. Romain Colas, président du SyAGE, Patrick Farcy, maire de Villecresnes et les ingénieurs du syndicat ont répondu aux questions des habitants venus en nombre.

### **Effacement du clapet de Plessis-Feu-Aussoux**

Vétuste et sans usage, le clapet de Plessis-Feu-Aussoux en Seine-et-Marne a été supprimé en septembre par l'entreprise Forêts Paysage, sous la maîtrise d'œuvre de la société CE3E. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de rétablissement de la continuité écologique de l'Yerres et de ses affluents portée et mise en œuvre par le SyAGE. Le budget est de 8 748 euros (financé à 90% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie).



### **Travaux électromécaniques**

Les travaux d'assainissement du SyAGE ne concernent pas uniquement d'importantes réhabilitations des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ou l'installation de nouveaux ouvrages. Ce sont également des chantiers plus modestes d'électromécanique mais indispensables qui sont réalisés régulièrement sur le réseau du syndicat, chapeautés par le service Exploitation. À l'automne, les pompes et le caillebotis du dépollueur du poste Mazières à Draveil ont été ainsi réparés (8 534 € TTC). Le remplacement des pompes, du clapet, des vannes, et des pieds d'assise a été effectué au poste du Port Brun (poste de pompage d'eaux pluviales) à Vigneux-sur-Seine (18 900 € TTC), ou encore le curage du dépollueur du poste Einstein à Villeneuve-Saint-Georges (8 000 € TTC).



### **Un belvédère et un panneau pédagogique inaugurés au Blandin**

Le 25 septembre, en parallèle du lancement du projet de renaturation des berges du Blandin, à Villeneuve-Saint-Georges, ont été inaugurés, en présence du maire Philippe Gaudin, de Romain Colas, président du SyAGE et de nombreux élus, un belvédère ainsi qu'un panneau pédagogique présentant la faune et la flore présentes sur le site.

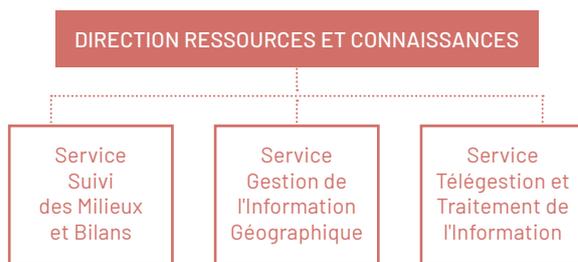


# DIRECTION RESSOURCES ET CONNAISSANCES

## APPORTER AUX SERVICES TECHNIQUES LES OUTILS ET DONNÉES DONT ILS ONT BESOIN

### OBJECTIFS ET MISSIONS

La Direction Ressources et Connaissances regroupe trois services dont les missions, quoique très différentes d'un point de vue opérationnel, ont en commun d'être basées sur la collecte, l'analyse et la mise à disposition de données aux autres services du SyAGE et notamment aux services techniques.



### SERVICE SUIVI DES MILIEUX ET BILANS

#### MISSIONS ET OBJECTIFS

Mesurer les paramètres physico-chimiques et biologiques des cours d'eau en vue de contribuer à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant, de respecter les suivis réglementaires et d'évaluer les conséquences des actions du SyAGE sur le milieu aquatique.

#### ORGANISATION

Le service SMB est composé d'un ingénieur, chef de service, et de deux techniciennes.

#### PRINCIPALES RÉALISATIONS

##### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LA COMPÉTENCE GESTION DES EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES (RENATURATION)

L'acquisition de données environnementales initiales s'est poursuivie sur les secteurs hydrauliques qui feront l'objet d'une étude préalable ou d'un abaissement dans les prochaines années : suivi physico-chimique classique en cours d'eau, étude des macro-invertébrés aquatiques, étude des macrophytes aquatiques, étude des habitats aquatiques, inventaire piscicole, etc.

##### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Évaluer l'impact de l'assainissement (eaux usées et pluviales) en réalisant de nombreux prélèvements : auto-surveillance des ouvrages d'eaux pluviales du SyAGE, rus alimentés principalement par les réseaux d'eaux pluviales, rejets d'eaux pluviales suivis en 2021 pour déterminer leur caractère potentiellement polluant, etc.

#### Découverte d'une espèce rare

Dans le cadre d'une mesure de l'indice biologique macrophytes en rivière (IBMR) sur des points de suivi de qualité biologique de l'Yerres, associée aux opérations de restauration de la continuité écologique, le bureau d'études Aquascop, mandaté par le SyAGE, a découvert sur l'Yerres à Évry-Grégy-sur-Yerres, une espèce rare en France et non inventoriée en Île-de-France, en fin décembre dernier. Il s'agit de la «Zannichelia obtusifolia» très peu répandue en France.



### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE POUR LES QUATRE COMPÉTENCES

Améliorer la connaissance physico-chimique de l'Yerres, du Réveillon et de leurs affluents en poursuivant, sur l'année 2021, le programme de mesures établi (hors projets spécifiques de travaux) sur 3 ans. Ce programme est initialement élaboré en collaboration avec nos financeurs que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Essonne. Il intègre désormais des points de mesure situés sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres.

### ENTRETENIR ET EXPLOITER LES DONNÉES DES 3 STATIONS DE MESURES EN CONTINU EN RÉALISANT DES MAINTENANCES RÉGULIÈRES (MINIMUM UNE PAR SEMAINE).

### VALORISER LES DONNÉES

Valoriser les données c'est également améliorer leur stockage pour mieux les conserver, les interpréter et les partager : déploiement d'un logiciel de stockage de données qualité des eaux sous format SANDRE

#### INTERPRÉTATION :

- 1 rapport d'auto-surveillance SA94 + 1 transmission de données d'auto-surveillance AF1
- 36 rapports de stations de mesures
- 26 bilans de campagne

**PARTAGE DE DONNÉES :** Conseils départementaux 91, 94, 77, Agence de l'Eau Seine Normandie, DRIEAT, Aqu'Yerres

### CHIFFRES CLÉS

## 295 Prélèvements de type physico-chimique ou biologique

- **26 prélèvements** pour la compétence GEMAPI
- **162 prélèvements** pour les compétences Assainissement et eaux pluviales
- **107 prélèvements** pour les 4 compétences

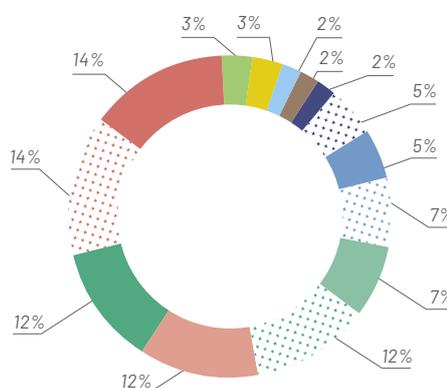
## 134 Opérations de maintenance d'importance variable sur nos 3 stations de mesure en continu



### Baignade en Seine

Le service Suivi des Milieux et Bilans a, entre autres, réalisé 23 mesures de bactériologie pour alimenter les études du groupe de travail autour de la baignade en Seine JO 2024 et baignade en Essonne selon un agenda de prélèvements harmonisé avec les Conseils départementaux du Val-de-Marne et de l'Essonne pour 2021. Ces données ont servi à déterminer les zones désignées comme futures zones de baignade.

### POLLUTIONS ACCIDENTELLES 2021



- Hydrocarbures
- Eaux d'incendie
- Eaux Usées
- Eaux Usées / Graisses
- Hydrocarbures
- Hydrocarbures Fioul domestique
- Graisses
- Mousse
- Eaux Usées / Hydrocarbures
- Rejet de chantiers
- Eaux chargées
- Hydrocarbures
- Eaux colorées de nature inconnue
- Hydrocarbures Déchets solides flottants
- Eaux Usées
- Hydrocarbures / Huiles

### 42 pollutions recensées au total

Les principaux polluants retrouvés sont, une fois de plus, les eaux usées et hydrocarbures hors lessivage de voirie. « C'est 40% d'augmentation par rapport à 2020. Ce chiffre reste toutefois à nuancer car il peut s'expliquer par une amélioration du suivi. Intervenir sur des pollutions aux hydrocarbures reste complexe et coûteux pour les collectivités. Il est donc important que chacun soit vigilant à ce que les produits polluants soient correctement retraités et mis en décharge. Il faut également rappeler que la plupart des pollutions aux eaux usées pourraient se résorber plus facilement avec des installations d'assainissement conformes (particuliers ou entreprises », précise Steven Bouget, chef du SMB.



# SERVICE GESTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

## OBJECTIFS ET MISSIONS

**Le service GIG administre le Système d'Information Géographique (SIG) du syndicat. Il est destiné à localiser et identifier le patrimoine du syndicat.** Il fournit des données sur le foncier, les réseaux d'assainissement ou encore l'aménagement des berges, et fournit aussi des données aux services techniques.

La GIG dispose d'une brigade qui effectue des relevés sur le terrain et répond aux diverses demandes de plans, des vérifications sur le terrain, des mesures de haute précision entre autres provenant des services internes, collectivités, riverains et concessionnaires.

## ORGANISATION

Le service GIG est rattaché à la Direction Ressources et Connaissances des services techniques. Il est composé d'un ingénieur chef de service et de trois techniciens.

## CHIFFRES CLÉS



**5 349**  
déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT)

11

levés topographiques en régie (opérations topographiques destinées à recueillir sur le terrain les éléments nécessaires à l'établissement d'un plan ou d'une carte) intégrés au SIG.

18

récolements (opération consistant en fin de chantier à comparer les plans du projet aux ouvrages réalisés) intégrés au SIG.

240

demandes diverses (cartes, extraction des données...)

## PRINCIPALE RÉALISATION

Le service a mis en place une nouvelle plateforme de système d'information géographique unique (GéoSyage) qui permet au service de développer des outils pour répondre aux besoins spécifiques de chaque service. La migration des données de l'ancien SIG (ELYX) vers GéoSyage s'est déroulée au mois de mai avant l'intégration et la production.

GéoSyage va contribuer à améliorer la gestion du patrimoine du syndicat et la connaissance du territoire notamment pour l'extension de la GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres. La nouvelle plateforme permettra de collecter, de rendre accessible et de partager de nombreuses données géographiques et géolocalisées avec les acteurs publics (communes, EPCI, service départemental d'incendie et de secours...).

Ce nouvel outil a permis de concevoir un projet de mise à disposition, via une convention de prestation de service, d'un véritable « mini-SIG » aux communes ou collectivités qui en auraient le besoin sans pouvoir se doter de leur propre outil. Une démarche conforme à la volonté de mutualisation de moyens qui a toujours été celle du SyAGE.

Le SIG offre une représentation de l'espace et facilite le repérage des éléments cartographiques (réseau routier, réseau électrique, espaces verts, éclairage public...). Un outil stratégique d'aide à la décision.



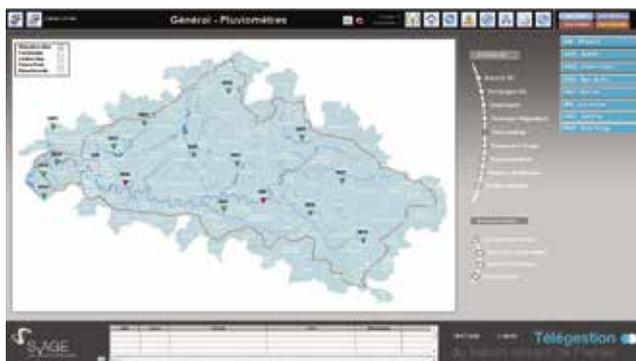
*Levés topographiques réalisés par les agents du SyAGE*

# SERVICE TÉLÉGESTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

## OBJECTIFS ET MISSIONS

**Le SyAGE dispose de plusieurs barrages et ouvrages lui permettant de réguler les variations de niveaux de la rivière. Ceux-ci sont télégérés depuis une salle de supervision. Des stations de mesure et d'alerte sont également reliées à ce dispositif de télégestion afin de contrôler la qualité de l'eau et d'anticiper le risque inondation en interne.**

Le service TTI est producteur et gestionnaire de données ainsi que l'exploitant des stations pluviométriques et hydrométriques. « Nous avons pour mission d'améliorer la connaissance du territoire du SyAGE, de traiter ces données et de fiabiliser la mesure dans le cadre de nos maintenances » indique le chef du service TTI. « Suite aux inondations de 1978, le SyAGE s'est doté d'outils performants lui permettant de limiter le niveau des crues et d'alerter les communes de l'évolution du niveau des eaux : barrages, pluviomètres, stations d'alerte... ».



**Un écran de la télégestion localisant les pluviomètres installés sur le territoire du SyAGE.**

Ces outils sont pilotés à distance par un système de télégestion. Ce dispositif est complété par un système d'alerte automatisé (SIRYAC) qui permet de tenir informés les riverains abonnés de l'évolution d'une crue. Ce service est gratuit.

En lien avec la direction de la communication, le service TTI produit la carte de l'Yvelines en direct qui est visualisable depuis le site internet du SyAGE (<https://www.syage.org/a-votre-service/l-yvelines-en-direct/>) pour informer en temps réel les riverains de l'évolution des niveaux.

Le SyAGE dispose également de deux logiciels permettant d'analyser les événements pluviométriques à caractère orageux pouvant être responsables de désordres sur la voirie et chez les particuliers : durée, intensité, hauteur d'eau cumulée, période de retour...



**Relevé des données d'un pluviomètre.**

Dans le cadre de la prévention des inondations, le service TTI instrumente l'ensemble du bassin versant de l'Yvelines-Seine. À terme, le SyAGE aura 16 pluviomètres, 20 stations hydrométriques et 11 piézomètres de nappe qui viendront compléter les mesures des 8 barrages télégérés.

## ORGANISATION

Le service Télégestion et Traitement de l'Information vient en soutien des deux grandes compétences du SyAGE : l'assainissement et la GEMAPI. Il est dirigé par un ingénieur, chef de service, et comprend un métrologue et un apprenti informaticien.

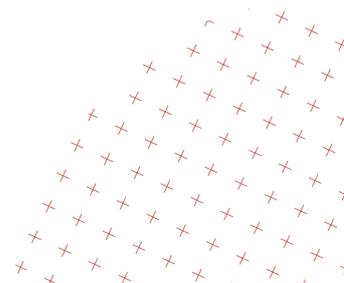
## CHIFFRES CLÉS

- 3** pluviomètres installés dans le cadre du PAPI de l'Yvelines
- 1** sonde radar installée pour la mesure de la Seine au pont de la marine à Villeneuve-le-Roi



### Diffusion du service d'alerte crue SIRYAC

- **5 739** abonnés
- **22 547** nombres de SMS
- **21 652** nombres de mails





## SIGNATURE DU CONTRAT CTEC-TVEB

Derrière cet acronyme se cache un puissant outil qui va constituer la feuille de route opérationnelle de nombreux acteurs du territoire : le Contrat de Territoire Eau et Climat – Trame Verte Et Bleue !

Ce contrat a été signé par pas moins de sept acteurs importants du territoire :

- le SyAGE,
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- la Région Île-de-France,
- le Conseil Départemental de l'Essonne,
- le Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.



Ce contrat a pour objectifs la préservation des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique, la protection et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville. Il vise l'amélioration de la gestion à la source des eaux pluviales, la restauration et la protection des milieux naturels (écosystèmes aquatiques, zones humides, corridors et réservoirs terrestres) et le renforcement de la résilience des territoires aux inondations. Plus généralement, l'enjeu de ce contrat est de permettre à notre territoire de s'adapter avec succès au changement climatique.

L'originalité et l'intérêt de ce contrat de territoire est d'intégrer fortement la notion de **Trame Verte Et Bleue** favorisant ainsi l'articulation entre l'approche urbanistique et l'approche environnementale.

Ainsi conçu, il permettra une meilleure synergie entre les acteurs du territoire et facilitera une démarche plus anticipatrice.

C'est le SyAGE qui, en tant que structure porteuse du contrat, en assurera l'animation transversale, favorisera la coordination des acteurs et la cohérence des actions.



*Le Pont de la Reine Blanche à Boussy-Saint-Antoine*



**Zone humide des Grands-Réages à Varennes-Jarcy**

**L'Yerres et ses affluents, du fait de la relation très forte qu'ils entretiennent avec la nappe phréatique, ont un fonctionnement hydraulique qui, dans les années qui viennent, va les rendre particulièrement sensibles au changement climatique.** Cela pourrait se traduire concrètement par une multiplication et une intensification locale des phénomènes climatiques extrêmes : inondations ou étiages plus importants.

Dans ce contexte, la coordination et la complémentarité entre les signataires du contrat sera un atout précieux pour atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé en termes d'adaptation au changement climatique, de protection des milieux aquatiques, de restauration des zones humides et des trames vertes et bleues, etc.

C'est d'autant plus vrai que la signature de ce contrat coïncide avec l'entrée en vigueur du nouveau SDAGE Seine-Normandie, la révision du SAGE de l'Yerres, l'avenant au PAPI... facilitant ainsi la mise en cohérence entre ces différents outils de programmation et de pilotage.

**Le contrat est structuré en 4 grands enjeux** auxquels correspondent des actions concrètes dont nous donnons ci-contre quelques exemples.



### **ENJEU A : Restaurer les cours d'eau et les milieux associés et mettre en œuvre une trame verte et bleue en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique**

**BUDGET GLOBAL ESTIMÉ : 15 259 804 € HT**

- Réalisation d'études générales sur un bassin ou sous bassin, étude affluents, restauration de la continuité écologique, entretien des cours d'eau, plantation de ripisylve
- Plan de gestion zone humide, préservation et restauration des zones humides avérées du territoire, coordination avec les documents d'urbanisme

### **ENJEU B : Améliorer la qualité des eaux superficielles**

**BUDGET GLOBAL ESTIMÉ : 45 518 489 € HT**

- Étude globale de projets, schéma directeur d'Assainissement (EU/EP), diagnostics et enquêtes de conformité
- Mise en séparatif ou extension de réseaux, réouverture de réseaux, mise en conformité des bâtiments publics, mise en conformité des particuliers et des non-domestiques

### **ENJEU C : Maîtriser le ruissellement en concourant au Plan vert d'Île-de-France et à la maîtrise des îlots de chaleur**

**BUDGET GLOBAL ESTIMÉ : 7 074 350 € HT**

- Étude globale de projets, zonage pluvial
- Appui à la prise en compte de la gestion à la source des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et d'urbanisme, mise en place d'ouvrages d'infiltration, solutions innovantes pour la maîtrise du ruissellement agricole

### **ENJEU D : Coordination des actions, suivi et communication**

**BUDGET GLOBAL ESTIMÉ : 127 500 € HT**

Organisation de journées thématiques à destination des élus ou du grand public, action de communication des collectivités sur la nature en ville, le changement climatique, la culture du risque, le zéro-phyto... mise en place de panneaux pédagogiques

*La conception et l'élaboration de ce contrat ont constitué un chantier de longue haleine et ce n'est qu'à la toute fin de l'année 2021 que les sept signataires de ce document ont pu apposer leurs paraphe. Cet événement aurait du donner lieu à une cérémonie à la fois officielle et conviviale, mais les restrictions liées à la COVID en ont décidé autrement et cet événement symbolique mais important se déroulera en septembre 2022.*



JOURNAL DE L'ANNÉE

# NOVEMBRE & DÉCEMBRE

## LES AGENTS DU SYAGE ONT SUPPRIMÉ UN GRAND EMBÂCLE SUR L'YERRES À MONTGERON

**De nombreux troncs, branches, amas de feuilles et autres déchets s'étaient agglomérés dans la rivière au niveau du quartier Suzanne, formant un imposant embâcle qui empêchait le bon écoulement du cours d'eau.** La Brigade verte du SyAGE est intervenue le 9 novembre. Une intervention délicate et physique pour les agents du service Entretien Basse vallée de l'Yerres et Réveillon, qui étaient équipés d'une combinaison jaune spéciale et de masques FFP2, en raison de résidus d'hydrocarbures liés à une pollution survenue quelques jours auparavant dans le même secteur. Outre l'équipement de protection, les agents ont dû utiliser une barque pour supprimer les branches et les déchets à l'aide d'un grappin. Un travail de longue haleine qui a mobilisé toute l'équipe et a demandé beaucoup d'énergie dans des conditions difficiles.

Les équipements de protection n'ont pas facilité la tâche des agents, ni les irisations qui étaient encore visibles à la surface de l'eau générant des nuisances olfactives. Plusieurs heures de travail ont été nécessaires pour retirer l'embâcle et rétablir le bon écoulement de la rivière.



Les agents du SyAGE en intervention à Montgeron

## UNE CRUE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'épisode pluvieux a commencé le 24 décembre et a duré plusieurs jours. Il a causé des débordements de l'Yerres et du Réveillon. Plusieurs secteurs ont été inondés à l'amont en Seine-et-Marne à Vaudoy-en-Brie, Soignolles-en-Brie, Grisy-Suisnes, ainsi qu'à l'aval à Varennes-Jarcy, Épinay-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart. Sur le Réveillon à Ozoir-la-Ferrière et Santeny.

Il a été suivi par un second épisode pluvieux du 28 au 31 décembre. Le pic de crue a été atteint à la station de Courtomer en Seine-et-Marne, avec un débit de 17.1 m<sup>3</sup>/s, le 30 décembre. Plusieurs secteurs ont connu des débordements de l'Yerres à l'amont et l'aval du bassin versant, ainsi que pour le ru du Réveillon et le ru de Choigny.



Romain Colas est tenu informé, en salle de télégestion, de l'évolution de la crue par des ingénieurs du SyAGE

## Brèves



### Révision du SAGE de l'Yerres : un dernier temps d'échange

Dans le cadre de la consultation publique de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres, un forum s'est tenu à la mairie de Combs-la-Ville, le 25 novembre. Ce temps d'échange, accessible en visioconférence, a réuni une vingtaine de personnes, dont le maire Guy Geoffroy, qui est également le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres. Il s'agissait du dernier rendez-vous de la concertation publique préalable qui est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.



### Le SyAGE au Forum des collectivités territoriales

Le syndicat a participé au 24<sup>e</sup> forum des collectivités territoriales et des travaux publics organisé par le groupe Ensemble 77, le 25 novembre, à l'espace Safran de Brie-Comte-Robert. La manifestation était axée sur les eaux pluviales dans les espaces publics. À cette occasion, Éric Chaux, Directeur général adjoint en charge des services techniques du SyAGE, a présenté les actions entreprises par le syndicat sur les risques inondations. Il a également participé à la table ronde sur les problématiques de ruissellement des eaux pluviales.



### Travaux électromécaniques

Au dernier trimestre de l'année, 12 chantiers de travaux électromécaniques ont été assurés par le SyAGE pour un montant de 112 000 €. Une couche de roulement a été réalisée au Poste Fontaines (poste de pompage des eaux usées), à Boussy-Saint-Antoine. Un fourreau 90 a été installé et la trappe de la vanne du bassin de rétention Les Saules à Montgeron a été remplacée (8 500 € TTC), ou encore la réfection de la dalle de la chambre à vanne (22 650 € TTC) a été effectuée au Poste Grande Prairie (poste de pompage d'eaux usées) à Yerres, ainsi que l'injection de résine (7 200 € TTC).

### Pollution aux hydrocarbures à Villecresnes

La pollution a été signalée le 18 décembre. Des traces d'hydrocarbures ainsi que de fortes odeurs ont été constatées dans le Réveillon, rue de la Vallée à Villecresnes. Le technicien d'astreinte du SyAGE s'est rendu sur place et a sollicité l'intervention de notre prestataire Suez. Trois barrages ont été posés à la hauteur de la rue de Mandres, un autre barrage rue de Cerçay et le troisième à mi-parcours des deux premiers chemins de la Vallée. Nos techniciens sont remontés jusqu'à proximité de la rue des Perdrix sans possibilité d'identifier la source de la pollution. Cette pollution n'a pas entraîné de mortalité piscicole. Les forts débits du cours d'eau ont permis de la diluer rapidement.



### Création d'un manuel de crise assainissement/crue

La Direction des Réseaux Publics a mis en place un manuel de crise assainissement/crue, qui a servi notamment lors de l'exercice de gestion de crise en novembre. L'objectif de ce document est d'apporter des repères aux gestionnaires de la cellule de crise afin de leur permettre de se préparer à faire face à une inondation affectant le territoire, en anticipant au mieux les phénomènes, en planifiant et en mettant en œuvre la réponse du SyAGE pendant la crise, et en identifiant les questions-clés qui vont se poser, sur le territoire, au cours de la phase de retour à la normale.



# DES DIRECTIONS ET SERVICES SUPPORTS APPORTER SOUTIEN ET EXPERTISE AUX SERVICES OPÉRATIONNELS

Ce que l'on appelle les services supports ou parfois les services transverses, apportent à leurs collègues des services opérationnels leur maîtrise des outils administratifs ou financiers, leur expertise informatique, technique ou logistique...

Les projecteurs sont rarement braqués sur eux et pourtant, sans leur contribution essentielle, le travail quotidien de l'ensemble des services du SyAGE s'arrêterait rapidement.

## DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE SERVICE FINANCES

### MISSIONS ET OBJECTIFS

Le Service Finances assure la programmation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie budgétaire et financière du syndicat et veille à la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget.



### RÉALISATIONS EN 2021

#### EN 2021, LE SERVICE FINANCES C'EST :

- **6 065** lignes de mandats émis
- **1 177** lignes de titres émis
- **71** dossiers de recettes de subventions traités :
  - > **39** en assainissement pour 2 628 248 €
  - > **24** en GEMAPI pour 445 332 €
  - > **8** en Mise en œuvre du SAGE pour 188 275 €
- **862** chèques traités dans le cadre des dossiers des contrôles d'assainissement liés à des ventes
- Nombre de factures : **3 266**
- Nombre d'engagements + bon de commandes : **3 545**

### ORGANISATION

Le service Finances est rattaché à la Direction chargée des finances et de la commande publique. Il est composé d'un chef de service, de son adjointe et de deux gestionnaires.

Budget	Encours de dette 31/12/2021	Nb de lignes de prêt	Taux moyen	Capacité de désendettement (en année)
Principal	4 114 297 €	13	2,87 %	0,51
Assainissement	62 127 543 €	106	2,81 %	3,36

## SERVICE MARCHÉS

### MISSIONS ET OBJECTIFS

**Le service des Marchés participe à la réalisation des opérations du SyAGE par la rédaction et la passation des marchés publics.** Il travaille en collaboration étroite avec toutes les directions du syndicat pour concrétiser les projets mis en œuvre par les services et détermine la stratégie d'achat la plus appropriée en fonction du secteur d'activité et des contraintes d'exécution. Il intervient ainsi dans toutes les phases de la procédure de passation d'un marché public, mais également il en assure le suivi d'exécution. Il a également une mission de conseil auprès des élus et des agents, et assure une assistance juridique pour garantir une mise en œuvre efficace et sécurisée des marchés.

### ORGANISATION

Le service des Marchés est composé d'une cheffe de service, d'une gestionnaire chargée de la rédaction et de la passation des marchés publics de tout type, de deux gestionnaires chargées du suivi d'exécution et de la passation des marchés subséquents et de certaines procédures particulières et d'une secrétaire.

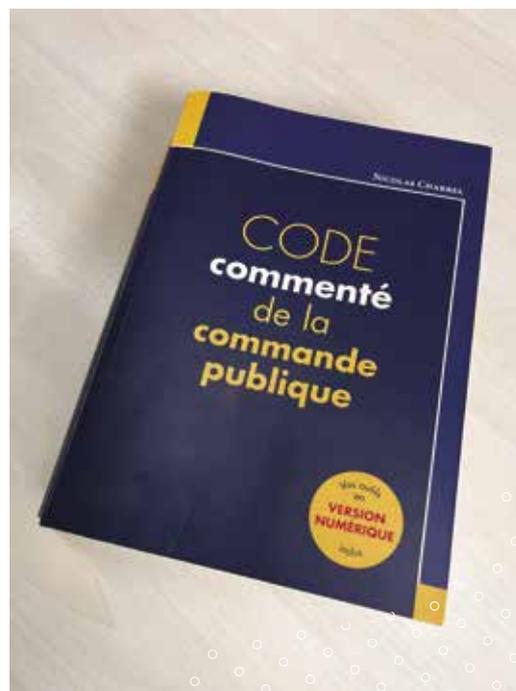
### CHIFFRES CLÉS

- 39 procédures lancées
- 90 accords-cadres à bons de commande traités en suivi d'exécution
- 23 marchés travaux traités en suivi d'exécution
- 9 commissions d'appel d'offres permettant la passation de 36 dossiers

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

La refonte des CCAG (cahier des clauses administratives générales, CCAG Fournitures courantes et services, CCAG Techniques de l'information et de la communication, CCAG Prestations intellectuelles, CCAG Travaux, CCAG Maitrise d'œuvre) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021 a apporté de nombreuses modifications, a nécessité une formation pour l'ensemble du service Marchés ainsi que la modification, au fur et à mesure, de toutes les clauses de chaque nouveau marché.

La Loi ASAP (Accélération de la Simplification de l'Action Publique) du 7 décembre 2020 qui vise à relancer l'économie en simplifiant plusieurs dispositions de la commande publique, a eu également un impact significatif sur le service. Mis à part le lancement des marchés nécessaires au fonctionnement des services et des marchés travaux prévus dans le PPI, une procédure a été lancée pour la réalisation d'une étude sur les cours d'eau de l'Yerres et de ses affluents. Ce marché était attendu. Il a pour but de faire un état des lieux de ces cours d'eaux et d'élaborer un plan de gestion d'entretien et un programme de restauration écologique et hydro morphologique sur 5 ans. Il va permettre au SyAGE d'améliorer sa connaissance du territoire de l'amont et de faciliter son action grâce à une feuille de route préétablie sur 5 ans.





# DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## MISSIONS ET OBJECTIFS

La DRH assure le contrôle de la mise en œuvre des procédures administratives de gestion des personnels ainsi que l'application des obligations légales des conditions de travail. Outre l'élaboration des payes, elle gère le suivi administratif des agents, la formation, la santé et la sécurité au travail, la protection sociale...

## ORGANISATION

La Direction des Ressources Humaines est composée d'une directrice et de trois gestionnaires en Ressources Humaines et d'un chargé d'hygiène et sécurité et référent COVID-19.

## CHIFFRES CLÉS

- 94 agents permanents (au 31 décembre 2021)
- 3 agents non permanents
- 33 agents relèvent de la filière administrative
- 61 agents relèvent de la filière technique
- 26 agents en catégorie A
- 29 agents en catégorie B
- 39 agents en catégorie C
- 55% de femmes
- 27 plans de prévention signés avec des entreprises réalisant des travaux ou contrôles sur les sites du SyAGE

## PRINCIPALES ACTIONS

### MISE EN PLACE DU RIFSEEP

L'année 2021 a vu l'aboutissement du travail engagé afin d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Après avoir défini les critères permettant la cotation des postes et en tenant compte des textes fixant les montants de référence de ce régime indemnitaire pour l'ensemble des postes, ce nouveau régime indemnitaire a été validé par l'assemblée délibérante du SyAGE.

### 19 ANNONCES PASSÉES EN 2021, 4 POSTES POURVUS

Ces chiffres illustrent les difficultés de recrutement qui ne sont pas propres au SyAGE mais touchent tous les services publics et les entreprises privées de ce domaine. Cela concerne également certains postes administratifs, très recherchés par les collectivités territoriales.

Les candidatures sont rares alors que les postes à pourvoir sont légion dans l'assainissement, une filière souvent méconnue qui pâtit, à tort, d'une mauvaise image alors que la profession a beaucoup évolué sur un secteur clé de l'environnement et du service public.

Le SyAGE, ainsi, a eu recours à deux cabinets de recrutement fin 2021. En parallèle, il recourt depuis plusieurs années à l'apprentissage pour former des étudiants et leur proposer une embauche à l'issue de leur formation.

### ACCUEIL D'APPRENTIS

Afin de favoriser la formation jeune dans les domaines d'activités du SyAGE, 1 apprenti et 9 stagiaires en études supérieures ont été accueillis en 2021. 5 élèves de 3<sup>ème</sup> ont également pu découvrir les services de la structure.



## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### MISSIONS ET OBJECTIFS

La Direction de l'Administration Générale permet à l'ensemble des services du syndicat de fonctionner en mettant à disposition tout le matériel et les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Par ailleurs, elle a également en charge l'accueil du public, l'organisation des séances des comités et bureaux syndicaux.

### ORGANISATION

La DAG est composée de quatre secteurs : Secrétariat général, Moyens et bâtiment, Entretien des locaux et Informatique.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

La Direction de l'Administration Générale a été très mobilisée par le projet d'aménagement, d'extension et d'isolation thermique du bâtiment principal dont les travaux sont prévus à partir de mars 2023 (Études d'Avant-Projet, Avant-Projet Définitif). Le coût prévisionnel des travaux est de 2,7 millions d'euros.

Il s'agit d'un projet d'envergure qui vise à améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment en procédant à son isolation par l'extérieur et à remplacer toutes les huisseries, à répondre à l'évolution du syndicat (40 à 100 agents), à l'absence de vestiaires, au besoin de regrouper les équipes dans un seul bâtiment et à créer de véritables espaces de stockage. L'opération se déroulera en six phases et nécessitera la délocalisation de nombreux agents dans des espaces provisoires.

La mise en place du télétravail facilitera la gestion de ces mouvements de personnel pendant la durée du chantier estimée de 16 à 18 mois.

## CHIFFRES CLÉS



**464 000 €**

dépenses de fonctionnement pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des services du syndicat (chauffage, voitures, accueil...)



**210 000 €**

dépenses de fonctionnement pour le matériel informatique (serveurs, logiciels, PC portables...)

**58**

agents équipés pour le télétravail

**29**

nombre de véhicules (+6 véhicules rivière)

**3400**

surface en m<sup>2</sup> du bâtiment



Esquisse de la future façade du SyAGE



## DIRECTION JURIDIQUE

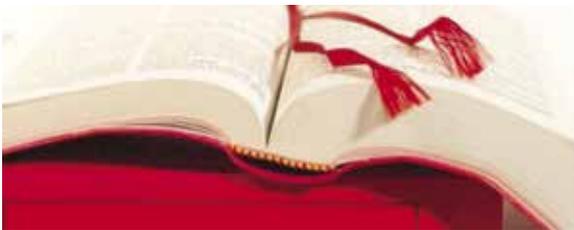
### MISSIONS ET OBJECTIFS

#### LA DIRECTION JURIDIQUE A PLUSIEURS MISSIONS

- **La veille juridique** : il est nécessaire d'effectuer un suivi de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence, et d'adapter les pratiques et les actions du SyAGE à ces évolutions. Cela passe par une information et une formation des services concernés, et éventuellement la prise de délibérations. (Par exemple, voir point sur la loi Climat).
- **L'accompagnement juridique des élus et des services dans l'élaboration et le suivi des projets** : par l'accompagnement sur la stratégie à adopter dans certains dossiers complexes, par la rédaction de notes juridiques sur les réglementations et procédures applicables, ou sur les risques juridiques le cas échéant, par l'élaboration d'actes et contrats nécessaires au dossier...
- **Le suivi et le règlement des dossiers** de sinistres, des réclamations et des contentieux, en défendant les intérêts du Syndicat et dans le respect des valeurs du service public.

### ORGANISATION

L'équipe de la Direction Juridique est composée d'une directrice et de deux juristes.



### PRINCIPALES RÉALISATIONS

#### LA VEILLE JURIDIQUE AUTOUR DE LA LOI PORTANT SUR LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS DITE LOI CLIMAT

La direction juridique a suivi le projet de loi lors du processus législatif jusqu'à sa publication au JO le 24 août 2021. Une présentation de cette loi a été faite aux services, notamment sur les modifications de la réglementation en matière de contrôles d'assainissement et de continuité écologique au droit des moulins.

Dès septembre, une délibération a été prise en application de cette loi, en prévoyant l'application de la pénalité de 400% pour les propriétés dont les installations d'assainissement sont non conformes. Ce dispositif dissuasif est également incitatif puisque la pénalité n'est pas appliquée si les travaux sont réalisés dans l'année suivant la mise en demeure.



#### DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG) POUR L'ENTRETIEN DE L'YERRES ET SES AFFLUENTS

Dans le cadre de l'extension de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SyAGE a repris en charge la programmation et la mise en œuvre des plans pluriannuels d'entretien de l'Yerres et de ses affluents, portés auparavant par les syndicats de rivière aujourd'hui dissous. Ces plans de gestion étaient assurés sous couvert de déclaration d'intérêt général (DIG). La Direction juridique a assuré en lien avec la Direction GEMAPI la mise en œuvre d'une DIG simplifiée sur 3 ans (2021-2023) relative à l'entretien de l'Yerres et ses affluents en Seine-et-Marne.

#### BAIGNADE EN SEINE

La Direction juridique est également intervenue dans la consultation publique du projet de décret fixant la liste des territoires dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine (JO Paris 2024). Les communes de Vigneux-sur-Seine, Draveil et Montgeron ont été intégrées à la demande du SyAGE. Ce décret d'application de la loi Climat, dont la consultation est intervenue fin 2021 est paru en 2022.

#### CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La direction juridique a mené les négociations et conclu des conventions avec les propriétaires et exploitants du foncier permettant la réalisation des travaux de continuité écologique à Evry-Gregy-sur-Yerres et Le Plessis-feu-Aussoux.

## DIRECTION COMMUNICATION

### ORGANISATION

**La Direction de la Communication est composée de deux secteurs : communication et archives.**

Le secteur communication est composé d'un directeur et de trois chargés de communication et le secteur archive d'un archiviste-documentaliste.

## SECTEUR COMMUNICATION

### MISSIONS ET OBJECTIFS

- Promouvoir les actions du SyAGE auprès du grand public et des collectivités adhérentes
- Contribuer à la sensibilisation des habitants sur les grandes problématiques liées à l'activité du SyAGE : culture du risque inondation, pollution, préservation de l'environnement, bons gestes eco-citoyens, etc.
- Favoriser la communication interne

### MISSIONS OPÉRATIONNELLES

- Gestion des supports de communication : édition, vidéo...
- Gestion du site Internet et des réseaux sociaux
- Participation aux événements locaux
- Conception et animation d'événements de communication



### PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021

- Conception d'un nouveau dispositif de communication suite à l'interruption du magazine l'O :
  - > création et diffusion d'une newsletter mensuelle
  - > activité accrue sur les réseaux sociaux
  - > création d'un système d'articles « clefs en main » destinés à être relayés par les magazines ou sites des adhérents
  - > création « flyers travaux » pour mieux informer les riverains concernés par une opération du SyAGE
  - > développement de la partie « News » du site Internet
- Mise à jour et modernisation du site Internet qui privilégie désormais les News et les informations pratiques
- Participation au salon Ensemble 77 qui a permis au SyAGE de démontrer son action et ses projets en matière de gestion des Eaux Iuviales.
- Accompagnement administratif et financier de 17 classes d'eau en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## SECTEUR ARCHIVES



### MISSIONS ET OBJECTIFS

- Gérer les archives techniques et administratives du SyAGE en relation avec les archives départementales.
- Assurer aux services du SyAGE un accès aux archives : versement, consultation.
- Garantir la pérennité du plan d'archivage et son adaptation à l'évolution des techniques archivistiques.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021

- Participation au groupe de travail sur la numérisation des demandes d'urbanisme.
- Conduite d'un projet d'analyse des processus métier en vue de la mise en place future d'un système d'archivage électronique.



# LES GRANDES DATES DU SYAGE

1952

**Création du Syndicat** : le SIARVSG (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges) qui a pour mission la construction de grands collecteurs d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales. Le syndicat regroupe à sa création, 9 communes : Brunoy, Crosne, Draveil, Montgeron, Valenton, Vigneux-sur-Seine, Villecresnes, Villeneuve-Saint-Georges et Yerres.  
Le premier Président du Syndicat est M. Armand Cachat, Maire de Montgeron.

1964

**Le Comité Syndical se dote de la compétence de l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yerres et de ses affluents.** Six nouvelles communes adhèrent au syndicat : Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Quincy-sous-Sénart et Varennes-Jarcy.

1973

**Le SIARVSG prend en charge les travaux d'entretien de la rivière** en se substituant au Syndicat de la Rivière d'Yerres. Le siège social du Syndicat est transféré en Mairie de Montgeron.

1978

**Mise en place d'un Contrat Régional** pour la création d'une trame verte et la défense contre les eaux ainsi que la réalisation de promenades, pour un montant total de 20 millions et demi de francs.

1985

**Second Contrat Régional** d'un montant de plus de 37 millions de francs.

6 OCT. 1989

**Création d'un service unique en France, la gestion rationnelle des réseaux d'assainissement.** Il est chargé entre autres de rechercher et d'analyser les causes de pollution rejetée dans le milieu naturel via les réseaux d'assainissement. Les premières campagnes massives de contrôles de conformité des branchements sont lancées sur l'ensemble du territoire Syndical.

26 NOV. 1991

**Le Comité Syndical du SIARVSG décide de planifier la première phase des travaux** à entreprendre sur le territoire syndical sur une période de cinq années. L'objectif est d'acheminer toutes les eaux usées vers l'usine d'épuration de Valenton. Ce sont finalement près de 50 kilomètres de canalisations qui seront construits pour un budget d'investissement de plus de 489 millions de francs.

19 DÉC. 1991

Face à l'urbanisation récente de certaines surfaces communales situées sur le territoire du SIARVSG, **le Comité Syndical délibère pour établir un schéma directeur de rétention et de dépollution des eaux pluviales.** Celui-ci vise, à terme, à rétablir l'équilibre normal d'évacuation de ces eaux et à protéger le milieu naturel de la pollution due aux eaux de ruissellement du milieu urbain.

**17 DÉC. 1997**

Le Comité Syndical adopte le schéma d'aménagement des berges, de l'Yerres et du Réveillon. **C'est la naissance de la Liaison Verte.**

**1<sup>er</sup> JANV. 2000**

**Modification des statuts du Syndicat** et reprise, dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2000, des réseaux communaux.

**2003**

**Le SIARV devient la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE).**

**2011**

**Le SIARV se transforme en SyAGE.** Outre ses compétences « historiques », le Syndicat mixte prend en charge une nouvelle compétence sur un territoire plus vaste : la mise en oeuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

**2012**

**Le premier PAPI d'Ile-de-France est labellisé** (appel à projets de 2010).

**2013**

**Signature du Contrat de Bassin Yerres amont 2013-2018**, d'un montant de 39,9 millions d'euros.

**2017**

Le **nouveau contrat de bassin Yerres aval**, qui couvre la période 2017-2022, a été signé le 3 octobre, pour un montant global de 51.6 millions d'euros.

**2019**

**Le PAPI complet 2018-2023 pour l'Yerres et ses affluents est labellisé le 27 mars en Comité technique du Plan Seine.**

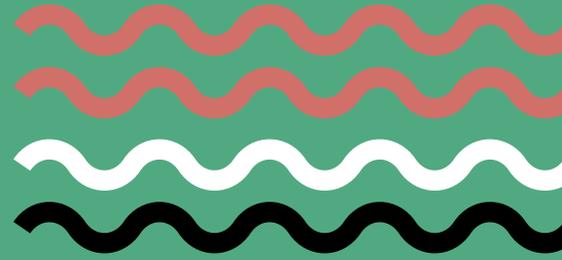
**2020**

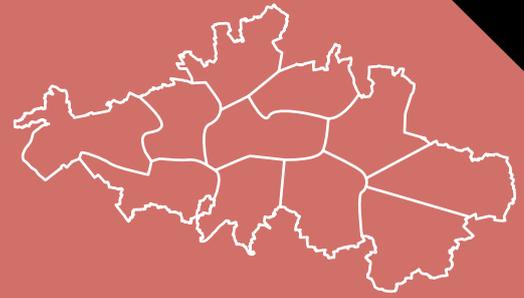
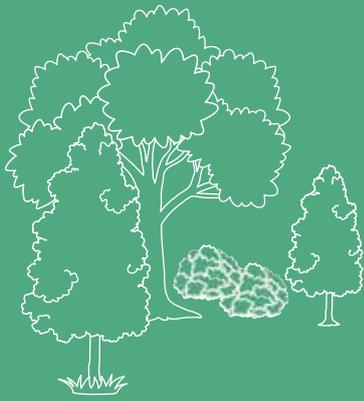
**Modification des statuts du SyAGE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 étendant la compétence GEMAPI sur la quasi intégralité du bassin versant de l'Yerres et une partie du bassin versant de la Seine (Draveil, Valenton, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi).

**2021**

**Transformation du SyAGE en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).**







Le SyAGE EPAGE de l'Yerres est un syndicat mixte dont le territoire s'étend sur les 1100 km<sup>2</sup> du bassin versant de l'Yerres, soit près de 10% de la superficie de l'Île de France. Le territoire du SyAGE s'étend sur 120 communes et 25 EPCI, à cheval sur 3 départements (Essonne, Val-de-Marne et Seine-et-Marne).

Sa mission principale est de préserver la ressource en eau de ce vaste territoire et pour y parvenir, il exerce quatre compétences :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Assainissement des Eaux Usées
- Gestion des Eaux Pluviales
- Mise en œuvre du SAGE



**Si vous souhaitez plus d'informations sur le SyAGE nous vous invitons à consulter notre site en flashant ce QR code.**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT YERRES-SEINE**

17, rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron  
01 69 83 72 00 | syage@syage.org

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

